

SOMMAIRE

27
FOCUS
Sur les traces de l'or



8
2023
MINING
CODE



16
ON THE
SITE



4

EDITORIAL

6

ACTUALITES

CONSEIL D'ADMINISTRATION
LES OBJECTIFS DE 2025 SONT FIXES

34

BAROMETRE

37

AUDIENCES

39

PROMOTION

MINING INDABA and PDAC 2024
BENCHMARKING : COOPÉRATION CAMEROUN-BRÉSIL

44

VIE EN ENTREPRISE

LA SONAMINES A SES
PREMIERS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

138th Labour Day
SONAMINES Plays its Part

DIRECTEUR DE PUBLICATION : **Serge Hervé BOYOGUENO** -- CONSEILLER A LA REDACTION : **FUH JOHNATHAN**
 REDACTEUR EN CHEF : **Alvine DOGOUA epse BAYO** -- SECRETARIAT DE REDACTION : **Véronique MBETSEH**
 REDACTION : **Alvine BAYO, Veronique MBETSEH** -- Ont collaboré à cette édition : **IKFI Miranda, Thierry ENGON, Philémon AWAFONG, Michel VOULA, Didier AYISSI, Sylvain MANGA**

CREDIT PHOTO : **Sonamines**
 IMPRIMERIE : **FEO**

UNE BRISE NOUVELLE SOUFFLE SUR LE SECTEUR



Serge Hervé BOYOGUENO
Directeur Général

Dans Son adresse à la Nation du 31 décembre 2022, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul Biya, disait à ce sujet et je le cite : « S'il est vrai que notre pays dispose d'un sous-sol riche en ressources minières, le secteur minier, hors pétrole, ne contribue qu'à hauteur de 1% du Produit Intérieur Brut. En développant la mine solide, nous pourrions assurer le relais des hydrocarbures dont les stocks s'amenuisent et disposer de ressources financières supplémentaires, qui pourront être affectées au financement de nos investissements ».

S'inscrivant dans le sillage de l'exécution des Très hautes directives du Chef de l'Etat, Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a signé le 18 novembre 2024, huit (08) textes d'application de la loi portant Code Minier du 19 décembre 2023. Un acte fort, qui vient non seulement mettre un terme à plusieurs années de disette réglementaire dans l'encadrement juridique dudit secteur, mais aussi, siffler la fin de la cacophonie observée ces

derniers temps dans le secteur de la mine solide au Cameroun, embrigadé par une poignée d'acteurs qui y faisaient la pluie et le beau temps.

Ces textes qui devront être complétés par les aspects financiers de la loi, viennent ainsi consacrer clairement, les modalités et conditions de délivrance des titres miniers, de conduite de opérations minières, de détention, de commercialisation, d'importation et d'exportation des substances minérales, de gestion des substances de carrières et des eaux minérales pour ne citer que ceux-là. Tous ces aspects scrupuleusement respectés, vont repousser les vellétés des spéculateurs et des aventuriers qui s'enrichissaient au détriment de la Nation toute entière. Le Cameroun veut voir développer son secteur minier, avec des acteurs de qualité, car la ressource appartient à l'Etat.

C'est donc une dynamique nouvelle qui est proposée au secteur minier camerounais qui verra certainement le nombre d'investisseurs de qualité doubler, avec ce cadre juridique, modernisé, attractif et compétitif qui se greffe à un potentiel minier important et diversifié, couplé au développement des infrastructures de transport et énergétiques de par la volonté du Chef de l'Etat, sans oublier les incitations et avantages fiscaux concédés par la loi.

Au cœur de ce dispositif juridique, se trouve la SONAMINES, dont les prérogatives ont été renforcées, pour lui permettre de promouvoir et de développer le secteur minier au Cameroun. Elle poursuit donc

progressivement son positionnement dans le secteur minier en général et aurifère en particulier en sa qualité de Comptoir unique de commercialisation, tout en finalisant la maturation de plusieurs projets qui nécessitent des partenaires stratégiques pour leur mise en exploitation. Dans le cadre de la gestion des intérêts de l'Etat, elle poursuit sereinement la collecte de l'Impôt Synthétique et du droit de sortie douanier pour la constitution des réserves d'or stratégiques de l'Etat. Par ailleurs, elle a intégré le capital de la société QUARRYCAM, titulaire de deux permis d'exploitation du marbre de Biou et de Bidzar, rendant ainsi effective, la prise de participation de l'Etat dans les sociétés minières d'exploitation, conformément aux dispositions du Code minier.

L'année 2025 s'annonce sous de bons auspices pour le secteur minier et pour donner de la visibilité à ses actions, nous vous proposons sa nouvelle vitrine, le magazine de la SONAMINES dénommé, «**Mining in Cameroon**». Il se veut donc être cette plate-forme de référence pour vous présenter le secteur minier tel qu'il est, ses avancées et les espoirs qu'il charrie. C'est la vitrine de tous les acteurs qui l'animent au quotidien et qui sont convaincus qu'ensemble ils le porteront vers de hauts sommets. Joyeuses fêtes de fin d'année à tous.

A FRESH BREEZE IS BLOWING THROUGH THE SECTOR



Serge Hervé BOYOGUENO
General Manager

In his Address to the Nation on 31st December 2022, the President of the Republic, His Excellency Mr Paul Biya, said: "**Although our subsoil is endowed with mineral resources, the non-oil mining sector accounts for merely 1% of Gross Domestic Product. Developing solid mineral mining will provide us with substitutes for our dwindling hydrocarbon stocks, and additional financial resources which can be used to finance our investments**".

On 18 November 2024, in execution of very high instructions from the Head of State, the Prime Minister, Head of Government, signed 08 (eight) Decrees implementing the Mining Code of 19 December 2023. A very powerful action, which not only puts an end to several years of regulatory dearth in the legal framework of this sector, but equally to the cacophony observed not too long ago in the solid mine sector in Cameroon, dominated by a few players who have been ruling the roost.

These instruments, which will need to be supplemented,

taking into consideration the financial aspects of the law, clearly lay down the terms and conditions for issuing mining titles, carrying out mining operations, holding, marketing, importing and exporting mineral substances, and managing quarry substances and mineral waters, to name but a few. The strict respect of all these texts will fend off speculators and adventurers who have been raking in money at the expense of the entire nation. Cameroon wishes to see its mining sector developed by quality players, as the State is the owner of the resource.

This is a new dynamic for Cameroon's mining sector, which will certainly attract a greater number of investors, thanks to a modernized, attractive and competitive legal framework, combined with a large and diversified mining potential, the development of transport and energy infrastructure, and the incentives and tax benefits granted by law.

At the heart of this legal framework is SONAMINES, the prerogatives of which have been reinforced to enable it promote and develop the mining sector in Cameroon. SONAMINES is gradually consolidating its position in the gold sector in its capacity as Single Marketing Office, while completing the maturation of several projects that require strategic partners to be developed. With regard to the management of the State's interests, Sonamines pursues the collection of the Combined Flat Rate Tax and the customs

exit duty with poise, with a view to building up the State's strategic gold reserves. In addition, it has become a shareholder of QUARRYCAM which is holder of two mining permits for the Biou and Bidzar marble, thereby making State's participation in the share capital of mining companies effective, in accordance with the provisions of the Mining Code.

The year 2025 is shaping up to be promising for the mining sector, and to keep abreast of its actions, we hereby present to you its new display window, SONAMINES' magazine dubbed "Mining in Cameroon". This magazine is intended to be a reference avenue for presenting the mining sector as it is, its progress and the hopes it holds. It is a skylight for all the players who are actively involved in the sector on a daily basis, and who believe that together they will take it to new heights. Happy festive season to you all.

LES OBJECTIFS DE 2025 SONT FIXES



La vingt-troisième session du Conseil d'Administration s'est tenue le vendredi 13 décembre 2024 à Yaoundé, sous la présidence de Monsieur BETTY AMOUKO Jackson.

Quatre ans après sa création, la Société Nationale des Mines (SONAMINES), chemine progressivement vers son autonomisation financière. Cela passe inéluctablement par la réalisation de certains projets, mais surtout par la structuration de la filière or. C'est la quintessence des travaux de cette session qui avait pour point principal l'examen et l'adoption du plan annuel d'activités 2025 et du budget y relatif ainsi que les autres documents subséquents.

A l'entame des travaux, le Président du Conseil d'Administration a rappelé leur contexte qui se situe au lendemain de la signature par le Premier Ministre Chef de Gouvernement, de certains textes d'application de la loi du n°2023/014 du 19 décembre 2023 portant Code minier. Ceux-ci renforcent les missions de la SONAMINES et la place au cœur de l'activité minière, tout en lui donnant les moyens nécessaires pour défendre efficacement les intérêts de l'Etat dans le secteur de la mine solide.

Le Conseil a par la suite, examiné le plan annuel d'activités 2025 de la SONAMINES au titre de la deuxième année de mise en œuvre du Plan Stratégique de Développement 2023-2030 qui de manière globale, va s'atteler entre autre, à poursuivre l'implémentation des orientations stratégiques qui visent notamment à rechercher son autonomisation financière en vue de disposer des capacités financières suffisantes pour mener à bien les nouveaux projets, à poursuivre l'amélioration des connaissances du sol

et du sous-sol, à effectuer la promotion des investissements et l'accroissement de la contribution du secteur minier au PIB.

Pour l'exercice budgétaire 2025, représentant la deuxième année de réalisation de son Plan stratégique, la SONAMINES entend mettre un accent particulier sur la structuration de la filière aurifère avec le suivi de la production, l'octroi des agréments des comptoirs de commercialisation, la délivrance des cartes de collecteurs et surtout l'achat et la commercialisation de l'or, dont elle détient l'exclusivité de l'exercice sur le territoire national.

Au terme de ladite session, le Conseil d'Administration a approuvé le plan annuel d'activités 2025 et le budget de la SONAMINES au titre de l'exercice 2025, qui s'équilibre en ressources et emplois à la somme de **neuf milliards quatre cent quatre-vingt-douze millions quatre cent soixante-quinze mille six cent vingt-cinq (9 492 475 625) francs CFA.**

Il faut souligner que la vingt-deuxième session de cette instance s'est tenue la veille, avait pour objectif entre autres, de finaliser certains aspects liés à la mise en œuvre du projet de construction d'une raffinerie, de procéder à la formalisation de l'organigramme avec notamment, la nomination des tous premiers responsables de l'entreprise.

Alvine BAYO

LES TEXTES D'APPLICATION DE LA LOI DE 2024 ENTRENT EN SCÈNE



Les 18 et 19 novembre 2024, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement a signé plusieurs textes devant faciliter l'application de la loi du 19 décembre 2023 portant Code Minier

Il n'est jamais trop tard et tout vient à point nommé à qui sait attendre. Cela pourrait être la leçon principale à retenir après plusieurs années d'attente de la complétude du dispositif légal et réglementaire encadrant le secteur minier camerounais. Ces actes du Premier Ministre permettent non seulement l'effectivité de l'implémentation de la loi de 2023, mais aussi et surtout, viennent mettre un terme à vingt-deux ans de disette réglementaire dans l'encadrement juridique du secteur minier ; le dernier texte réglementaire modifié en 2014 date de 2002. D'ailleurs, la loi de 2016 sortie de vigueur n'a pas connu le bonheur de disposer de textes d'application.

Aussi, la nouvelle loi et les textes pris pour son application, réaffirment-ils indubitablement le rôle de la SONAMINES comme clé de voute et défenderesse des intérêts de l'Etat dans le secteur minier. En effet, ce cadre légal et réglementaire très innovant, place la Société Nationale des Mines (SONAMINES), au cœur de l'activité minière, en renforçant ses missions et en lui accordant entre autres, les prérogatives d'agrément des Comptoirs de commercialisation des substances précieuses et semi-précieuses, ainsi que de délivrance des cartes de collecteurs pour les mêmes substances ; ce qui fait sans aucun doute d'elle, la plaque tournante de la filière aurifère au Cameroun. Bien plus, ils induisent un accroissement des ressources pour l'économie nationale, avec la prise de participation par l'État à travers la SONAMINES, dans le capital des entreprises minières en phase d'exploitation. Le nouveau dispositif légal et réglementaire, va voir le développement de nouvelles activités avec l'ouverture de nouvelles perspectives, comme l'exploitation des rejets miniers ou la participation à des projets de transformation locale des minerais.

Par ailleurs, on va assister à l'amélioration de la gouvernance avec le renforcement des mécanismes de contrôle et de transparence dans le secteur minier, ce qui est bénéfique pour l'entreprise,

Spécifiquement en ce qui concerne les sociétés minières, on peut s'attendre à une concentration accrue des activités minières autour de grands projets miniers structurants, portés par les majors, avec la promotion du cadre juridique par la SONAMINES. Ces majors, attirés par les nouvelles dispositions législatives et les opportunités offertes, devraient investir davantage dans l'exploration et l'exploitation des ressources minières du pays. Un accent est mis sur le développement durable de la mine, qui implique la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux, institué par la notion de Contenu local, consacrée en 2016 et réaffirmée voir densifiée par la loi de 2023. Les sociétés minières seront donc désormais soumises à des exigences plus strictes en la matière. Elles devront mettre en œuvre des plans de gestion environnemental et social plus ambitieux et investir davantage dans les communautés locales.

Il faut également relever ici, le cas des sociétés minières engagées dans l'exploitation semi-mécanisée qui vont sortir du bois et se conformer aux nouvelles dispositions réglementaires. Ce qui devrait mettre fin à l'exploitation illégale des ressources minières.

Pour ce qui est des artisans miniers, la gestion de l'exploitation artisanale confiée aux Mairies, va accélérer la formalisation de leurs activités et générer de nouvelles ressources pour les Communes. La SONAMINES envisage d'ailleurs dans le cadre du suivi de leurs productions d'organiser les artisans miniers en coopératives ou en associations, qu'ils tirent davantage bénéfices de leurs exploitations.

Dans cette perspective, les artisans miniers pourraient bénéficier d'un accès accru aux financements, voyant ainsi, l'amélioration de leurs conditions de travail par la réduction des risques liés à l'exploitation minière artisanale et l'éradication du phénomène des enfants dans la mine.

Pour chuter, on va également assister à leur intégration dans les circuits de commercialisation officiels, portés par la SONAMINES en tant que Comptoir Unique. A cet effet, les artisans miniers ne devront vendre leur production qu'aux acheteurs agréés, par la SONAMINES, afin de lutter contre le commerce illicite des minerais. /-



Bernard Didier AYISSI NNOMO

2023 MINING CODE

THE MAIN INNOVATIONS



The recent signing of the implementing texts provides an ideal to highlight the Mining Code of 19 December 2023.

A Mining Code is a set of laws and regulations governing the exploration, mining and marketing of mineral substances in a country. It defines the rights and obligations of stakeholders and aims to ensure sustainable and responsible mining that benefits the country as a whole.

The 2023 law, which repealed the 2016 law that unfortunately had no implementing texts, consists of 200 Sections focusing mainly on:

- the fine-tuning of the role of the duly mandated public body (Sections 4, 13, 26 et seq.);
- the introduction of production sharing as a fundamental option for collecting mining income as the owner of the resource (Sections 4 and 48);
- the transfer of the management of artisanal mining to Decentralized Local Authorities (Sections 4, 20 et seq.);
- the legislative adoption of the notion of strategic mineral substance (Section 8);
- the concise definition of the legal regime applicable to small-scale mining through a clear distinction based on the quantification of the resource (Section 9);
- the introduction of mining waste processing licence (Sections 11 and 46);
- the improvement of the collection of the ISML (Combined Flat Rate Mining Tax) with clarifications on the tax on the export of mining products and their by-products from the production of gold, diamonds, other precious metals and precious stones in semi-mechanized mining (Sections 25, 131 and 132);

- the establishment of State participation in Board sessions of mining companies holders of an exploration permit (Section 32);
- the improvement and strengthening of the system for making mining research results available by introducing a better reporting system that complies with international norms and standards, with a view to controlling resources and, above all, their economic value and profitability, hence the introduction of the mining exploration contract (Section 32);
- the suppression of rationalization in the granting of exploration permits as a corollary to the improved monitoring of research through the exploration contract (Section 33);
- the improvement of the promotion of the mining sector by stepping up the collection of geological and mining information and the assessment of resources in order to better control them (Sections 112 et seq.);
- the systematic award of expired exploration licences to the duly mandated public body (Section 38);
- the densification of the content of the mining agreement (Section 40), resulting in the suppression of the standard mining agreement (Section 41);
- the reaffirmation of the State's participation in mining companies through the acquisition of shares (Section 47);
- the establishment of family-owned quarries (Sections 61 and 67);
- the suppression of semi-mechanized small-scale quarries (Section 61);

- more detailed rules on transactions (Sections 79 et seq.);
- the strengthening of the regime applicable to environmental protection, particularly during the exploration phase, with the underlying aim of tightening up penalties for violations, in the light of the current challenges posed by climate change (Sections 100 et seq.);
- the clarification of the rules governing the marketing of precious and semi-precious substances, with more harmonious relations between the parties involved (Sections 114 et seq.);

- the clarification of the value chain, with emphasis on the treatment, processing and development of mineral substances under appropriate legal regimes backed by relevant taxation (Sections 130 et seq.);
- increased administrative penalties (Sections 165 et seq.);
- the alignment of special criminal procedure with relevant standards (Sections 159 et seq., and 173 et seq.);
- the clarification and simplification of instruments for implementing the national mining policy (Sections 190 et seq.)/-

Ultimately, the new Mining Code reinforces the rights and obligations of players in the mining sector, with new rights granted to local communities and more stringent environmental requirements for mining companies. It clarifies and simplifies the procedures for granting mining rights, introducing new guarantees for investors while reaffirming the sovereign right of the State over its mining resources. Lastly, the mining tax system has been amended to ensure that mining revenues are redistributed more evenly throughout the country, promoting sustainable and environmentally-friendly mining.

Didier AYISSI NNOMO



GESTION DES INTÉRÊTS DE L'ETAT :

LA SONAMINES INTÈGRE LE CAPITAL DE QUARRYCAM



C'est la matérialisation de la prise de participation de l'Etat dans les sociétés minières en phase d'exploitation, l'une des retombées dont -il bénéficie en vertu de la loi minière, dans le cadre de l'exploitation de ses ressources.

Le 04 décembre 2024, est une date historique pour la jeune entreprise d'Etat qu'est la SONAMINES, du fait de l'intégration pour le compte de l'Etat, en sa qualité de garant de ses intérêts, du capital social de QUARRYCAM SA, société anonyme créée par CIMENCAM pour la gestion des projets d'exploitation du marbre de BIOU SUD et de BIDZAR Bloc B.

C'était à la faveur de la tenue de la première Assemblée Générale mixte des actionnaires de cette entreprise à l'Hôtel Hilton de Yaoundé. Cette session est le couronnement d'une série de discussions entamées entre CIMENCAM et la SONAMINES depuis l'année dernière, en droite ligne des dispositions des articles 47 et 48 de la loi n°2023/014 du 19 décembre 2023 portant Code minier. Ladite loi attribue à la SONAMINES la mission de représentation de l'Etat au sein des entreprises minières investies dans l'exploitation industrielle.

C'est dire que ce nouveau cap franchi vers la protection des intérêts de la nation et pour la valorisation de ses ressources naturelles, induit au plan technique et juridique, un contrôle et une participation plus active de l'Etat dans les projets miniers par la contribution à l'élaboration des décisions stratégiques ou encore le suivi des activités opérationnelles des exploitants miniers.

Au plan financier, les atouts législatifs établis au bénéfice de l'Etat tels que transposés dans les arrangements particuliers des actionnaires de QUARRYCAM SA, consacrent la rentabilisation effective de l'activité minière par la perception des dividendes issus de l'exploitation de la société et de manière plus immédiate, le partage de production perçu en nature dès la première production commerciale jusqu'à la fin du projet.

Richard EBANG MVE PHD

COLLECTE DE L'ISLM

638 KG d'OR RETROCÉDÉS À L'ETAT



Cette opération a eu lieu au cours d'une session spéciale du Groupe de Travail chargé de la Gestion et de la Constitution des réserves d'or Stratégique de l'Etat.

Après la rétrocession de 218 kg grammes d'or en octobre 2023, la SONAMINES a poursuivi sereinement l'activité de collecte de l'Impôt Synthétique Minier Libérateur (ISML), reprise en main depuis juillet 2021. Il a donc fallu plus de 20 heures de travaux, pour permettre à la SONAMINES de vider ses coffres forts qui détenaient 389 588,8 gramme d'or fusionnés, d'un carat moyen pondéré de dix-huit virgule soixante-dix-huit (18,78) issus de la collecte de l'ISML et du droit de sortie douanier, pour la période allant du 1er janvier 2024 au 31 juillet 2024 et 30 lingots d'or fusionnés saisis à l'Aéroport International de Yaoundé-Nsimalen, d'une masse 30 516,8 grammes et d'un carat moyen pondéré de vingt et un virgule cinquante-quatre (21,54).

Cette deuxième activité de rétrocession et de

transfert, vient porter à 638 kilogrammes les quantités d'or rétrocédées et transférées par la SONAMINES à l'Etat depuis le 16 juillet 2021. Une performance réalisée en trois (03) ans, dans le cadre d'une activité mandat, menée sur fonds propres, à l'effet de contribuer significativement à la constitution des réserves d'or stratégiques de l'Etat.

Cela ne fait l'ombre d'aucun doute que l'action de la SONAMINES dans ce sens, est appelée à prendre une nouvelle envergure, du fait de la promulgation par le Chef de l'Etat le 19 décembre 2023, de la loi portant Code minier qui la positionne stratégiquement, comme pierre de touche de la filière aurifère, en faisant d'elle, le Comptoir Unique en la matière et le cœur même du marché des substances précieuses et semi-précieuses au Cameroun.

Les travaux se sont refermés par la signature par toutes les parties en présence du procès-verbal de transfert.

Véronique MBETSEH



COMMERCIALISATION DE L'OR ET DU DIAMANT :

Le dispositif de contrôle se met en place

Les Bureaux locaux de la SONAMINES ont été dotés d'unités de fusion et d'outils de contrôle de la qualité de l'or, dans la perspective de l'opérationnalisation de sa prérogative de Comptoir Unique en la matière, au cours d'une mission qui s'est déroulée du 24 au 31 juillet 2024.

Les démembrements de la SONAMINES à Batouri, Kentzou, Kette, Colomine, Bétaré-Oya, Meiganga, Garoua Boulai et Tcholliré, sont désormais dotés chacun d'une petite unité de fusion d'or qui va permettre de s'assurer de la qualité du produit collecté chez les exploitants de semi-mécanisée. Ce contrôle est renforcé par un dispositif de mesure du carat, afin de vérifier la qualité de l'or après fusion. Il importe de souligner que cette activité tire son fondement de l'article 116 du Code Minier qui confie à la SONAMINES, les missions de contrôle et de suivi des opérations de production, de commercialisation et de transformation ou de valorisation des substances précieuses et semi-précieuses issues de l'exploitation artisanale et artisanale semi-mécanisée.

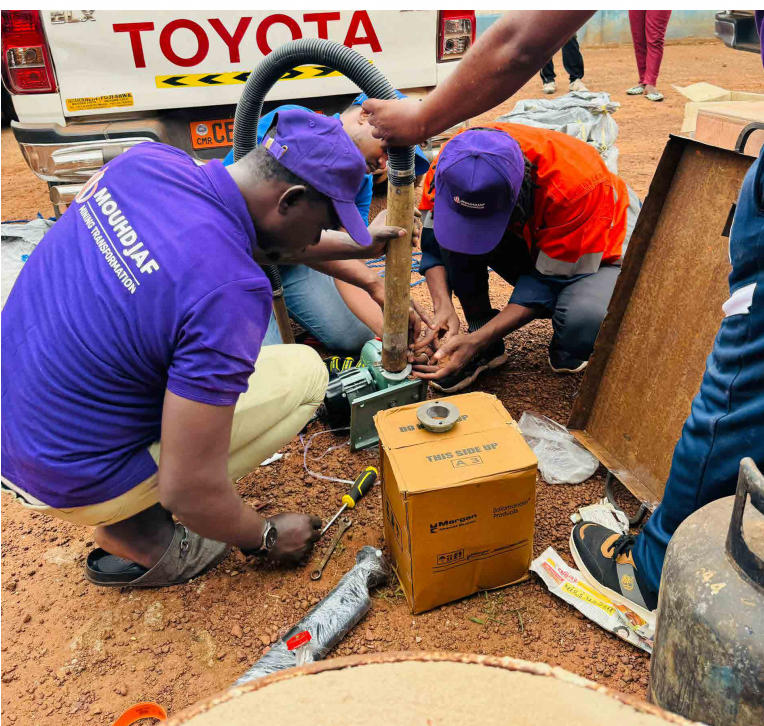
Bien plus encore, cette activité prépare non seulement la voie aux opérations de commercialisation de l'or, mais aussi participe à l'optimisation de la collecte de l'Impôt Synthétique Minier Libérateur (ISML) et du droit de sortie douanier. D'où l'importance de renforcer les capacités techniques du personnel de terrain de la SONAMINES à travers ses équipements leur permettant de vérifier la qualité de l'or collecté ou acheté.

Pour mener à bien cette mission conformément au cahier de charges prescrit par le Directeur Général de la SONAMINES, Serge Hervé BOYOGUENO, l'équipe de mission s'est déployée dans les huit (08) Bureaux de la jeune entreprise. Ainsi, en plus de l'installation des équipements nouvellement acquis, le personnel de terrain a reçu une formation à la fois théorique et pratique sur les opérations de fusion et de mesure du carat de ces substances précieuses.

Les effets de ces nouvelles acquisitions sont déjà visibles depuis la fin du mois de juillet. L'or collecté au titre de l'ISML et du droit de sortie douanier a connu une nette amélioration en qualité après que le produit déposé par certains exploitants ait été renvoyé pour défaut de qualité (carat trop faible), après expertise par les équipes de terrain.

Cela ne fait l'ombre d'aucun doute, la SONAMINES est désormais prête à commencer sereinement ses opérations d'achat d'or à titre exclusif sur l'ensemble du territoire national.

Michel Mvoula



PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE LA SONAMINES 2023-2030



LE PERSONNEL S'APPROPRIE LES INSTRUMENTS

C'était au cours d'un atelier de deux jours qui avait pour objectif de permettre au personnel de s'approprier la vision, les valeurs et les orientations stratégiques de développement de la SONAMINES à l'horizon 2030.

C'est en présence de son personnel des huit (08) Bureaux locaux et de l'immeuble siège, que le Directeur Général de la SONAMINES a ouvert les travaux de l'atelier d'appropriation de la vision, des valeurs, du plan stratégique de développement de l'entreprise et des dispositions de la loi n°2023/014 du 19 décembre 2023, portant Code Minier, le 04 Juillet 2024 au Club MUNDI.

Il a été question pour le personnel au cours de ces travaux, de maîtriser tous ces outils qui participent à la construction d'une entreprise forte et performante, à même d'accomplir avec assurance les missions qui lui ont été assignées par le Chef de l'Etat.

A cet effet, les différentes thématiques abordées ont permis d'en savoir davantage sur les orientations stratégiques de la SONAMINES, le Règlement Intérieur, le Code éthique professionnel, les Statuts du personnel, le manuel de procédures, le guide de maturation des projets,

et les principales innovations de la loi portant Code Minier. Pour la corrélation entre tous ces instruments, l'Expert en communication d'entreprise, Jean Paul Tchomdou qui a fait le déplacement du Club Mundi, a édifié le personnel sur la nécessité de maîtriser ceux-ci pour atteindre les objectifs de développement de l'entreprise.

Serges Hervé BOYOGUENO a ainsi saisi cette occasion, pour s'adresser à son personnel dans un discours d'ouverture aux allures de leçon inaugurale, sur la nécessité de s'approprier ces instruments de pilotage de la Société Nationale des Mines, notamment une Vision : celle d'être "acteur majeur et catalyseur du développement minier au Cameroun" ; encadrée par des Valeurs (professionnalisme, travail d'équipe, intégrité, sécurité, respect, responsabilité, viabilité, discipline), qui constituent des balises pour les atteintes de cet objectif. « Je vous invite donc chacun en ce qui le concerne, chacun à son niveau de

responsabilité, à méditer au quotidien cette vision et à œuvrer autant que possible à sa réalisation », a martelé le Directeur Général.

Le Directeur Général Adjoint, Fru Johnatan qui suit au quotidien la feuille de route de l'entreprise, a quant à lui insisté sur l'obligation de résultats que chaque personnel doit garder en esprit. Car autant le top management fait des efforts pour aménager des conditions de travail idoines, autant le personnel doit pouvoir être à la hauteur des attentes placées en lui.

Ces travaux aux allures de teambuilding ont également permis au Directeur Général de la SONAMINES, de remobiliser son personnel autour des activités sportives et récréatives pour joindre l'utile à l'agréable.

Véronique MBETSEH

LES IMPRESSIONS DES PARTICIPANTS



Ghislain GOLIKE
Cadre SONAMINES

« Je sors de cet atelier très enrichie »

« Pour ma part l'atelier organisé à l'intention du personnel du siège, des Opérateurs de Production et Employés Administratifs des Bureaux, en vue de s'approprier la vision et les valeurs ainsi que le plan stratégique de développement de l'entreprise était une aubaine. Il a également servi de cadre d'échanges sur certaines dispositions de la nouvelle loi portant Code minier, de présentation des procédures les plus usuelles ainsi que de communion entre le personnel et le top management. Bien plus après les travaux, tout le personnel a pris part au match de football initié par Monsieur le Directeur Général afin de resserrer davantage les liens d'une équipe de la SONAMINES qui convergent vers une seule vision être : « Acteur majeur et catalyseur du développement minier au Cameroun », je sors de cet atelier très enrichie. ».

« L'un des meilleurs moments de ma carrière »

« Mon séjour au Mundi fut pour moi l'un des meilleurs moments de ma carrière car, passer du bon moment avec les collègues, sans penser au travail, ni au stress quotidien, m'a fait comprendre qu'au final, nous sommes une famille. Je remercie de ce fait toute l'équipe en charge de cet événement et surtout notre staff manager sur la supervision de son Directeur Général : Serge Hervé Boyogueno qui n'a ménagé aucun effort pour la réussite de cette expérience. Pour moi, ce fut magique. ».



Guy Rostand Ndeme
Cadre SONAMINES



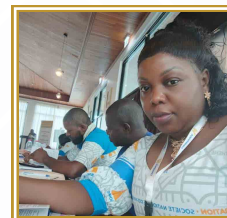
Justin NYETAM
Opérateur de production
du Bureau de Garoua-Boulai

« C'est un sentiment de satisfaction totale qui m'anime »

« Permettez-moi d'entrée de jeu d'exprimer ma reconnaissance envers tous les collègues qui ont œuvré pour la réussite de cet événement, mais surtout à Monsieur le Directeur Général qui au préalable l'a pensé et a permis qu'il se tienne. C'est un sentiment de satisfaction total qui m'anime, car cet atelier m'a permis de renforcer certaines capacités dans plusieurs domaines, notamment la compréhension de certaines dispositions de la loi N°2023/014 du 19 décembre 2023, portant Code Minier du Cameroun brillamment exposé. Il m'a également permis de comprendre les procédures des différents services au niveau de la Direction Générale, mais surtout de saisir le rôle stratégique et opérationnel des dits services. Le match de football auquel a pris part le Directeur Général et l'instant de détente organisé à ciel ouvert, ont davantage renforcé cet esprit d'équipe, si cher à notre top management. Je suis donc entièrement satisfait et je peux vous affirmer sans risque de me tromper que ce sentiment est général. Vivement que de tels événements se multiplient au sein de la SONAMINES. »

« Les échanges effectués au courant de cet atelier ont apporté de réponses à la grande partie de nos préoccupations du quotidien »

« Ce fut un réel plaisir pour moi d'être comptée parmi l'effectif des participants à cet atelier et je tiens à exprimer ma profonde gratitude à l'endroit de ma hiérarchie pour cette marque de considération. Nul ne peut nier les changements apportés dans le quotidien du personnel et particulièrement celui du terrain, par les enseignements reçus lors de cet atelier. Grâce à l'exposé sur le plan stratégique qui pour moi était l'un des points focaux de cet atelier, nous avons tous fait connaissance intégrale de l'état actuel de la SONAMINES, de ses objectifs jusqu'en 2030 et des moyens qui lui permettront d'atteindre ces objectifs. Avec le règlement intérieur et les statuts du personnel de la SONAMINES, nous sommes désormais des employés assurés, mais avertis aussi pour ceux qui se permettront d'observer un écart de comportement. Pour ce qui est du Code minier qui nous a été expliqué de façon explicite lors de cet atelier, nous sommes plus outillés et pouvons désormais gérer certaines incompréhensions du terrain, sans être obligé à chaque fois de faire recours à la direction générale pour la conduite à tenir. Les échanges effectués au courant de cet atelier ont apporté de réponses à la grande partie de nos préoccupations du quotidien et nous souhaiterions que des ateliers pareils se multiplient, afin nous soyons plus édifiés pour mieux satisfaire les attentes de notre hiérarchie. »



Christelle FOKAM POUNA
Employée Administratif
du Bureau de Batouri

2023-2030 STRATEGIC DEVELOPMENT PLAN:



Key Points

To achieve sustainable development and for its positioning, SONAMINES has undertaken, within the framework of its vision, to position itself as a 'major player and catalyst for mining development in Cameroon'.

The National Mining Corporation (SONAMINES), which has been entrusted with the mission of promoting and developing Cameroon mining sector, has endowed itself with a steering instrument: the 2023-2030 strategic plan adopted by its Board of Directors, which aims to make SONAMINES a public company that will boost the development of the mining sector in Cameroon and its contribution to GDP. This plan is intended to make SONAMINES a portfolio company with strategic and sovereignty projects that will in particular, consolidate Cameroon's status as an emerging country by 2035. These projects include the setting up of a gold

refining unit and a laboratory for the analysis of geological and mining samples.

Aligned with the major guidelines of public policies and national strategies for the mining sector, the plan positions SONAMINES both as the guarantor of the State's interests in the exploitation of our subsoil, and as catalyst for economic growth in the coming years. This involves taking into account the management of high-value substances such as gold and diamonds, exploration, mining and shareholding in companies involved in the development of major mining projects.

Ultimately, with a team imbued with the vision and corporate values adopted by the top management, the meticulous and rigorous implementation of the strategic plan will enable SONAMINES, in addition to being a catalyst for solid ore

mining over the national triangle, to position itself in the coming decades as a portfolio company of strategic companies with sovereignty over our subsoil, and with the same goals as a holding company which ambitions to expand outside the national territory. SONAMINES intends to become a benchmark in the Central African sub-region, and in the African Continental Free Trade Area (ACFTA).

The plan adopted by the Board of Directors is based on 07 (seven) strategic axes, including human, organizational and technical capacity building, financial empowerment, improved knowledge of the soil and subsoil ... etc. and several other plans for its implementation, including plans for strengthening governance, investment, human resource management, legal engineering, production and marketing, SONAMINES' financing, profitability and solvency.

Sylvain MANGA



PROJET CALCAIRE DE SIKOUM :

LES TRAVAUX DE SONDAGES CAROTTÉS RÉALISÉS



Le Directeur Général de la SONAMINES s'est rendu sur le prospect de Sikoum, le mardi 28 mai 2024, à l'effet de procéder au lancement officiel de ladite activité.

Le ciel moyennement nuageux et le terrain boueux du fait de la pluie de la veille, n'ont pas eu raison de Serge Hervé Boyogueno et de son équipe. Bottes aux pieds et manches retroussées, le Directeur Général de la Société Nationale des Mines a tenu à effectuer lui-même le déplacement de SIKOUM, pour superviser comme n'importe quel patron de société minière le ferait, ce moment historique de la vie de l'entreprise qui lance sa toute première campagne de sondages carottés.

Il faut dire qu'à son arrivée dans la localité de SIKOUM dans l'arrondissement de Dibamba, Région du Littoral, le Directeur Général a tout d'abord effectué une visite de courtoisie chez le Chef dudit village, le Prince Landry METOUKSON. Il est allé recevoir l'onction des ancêtres du coin et solliciter une fois encore comme en 2023, le soutien des forces vives de ce village pour la réalisation harmonieuse du projet calcaire. Après des échanges d'une vingtaine de minutes, sanctionnées par les assurances du Prince de SIKOUM

relativement au bon déroulement des travaux, toute la délégation composée de Madame le Délégué Régional pour le Littoral du Ministère des mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, du Chef du village SIKOUM qu'accompagnaient ses principaux notables, ainsi que le Directeur Général de la cimenterie CIMPOR Cameroun, s'est ébranlée sur le site.

Malgré, le climat capricieux et l'accès difficile au théâtre des opérations, les équipes SONAMINES commises à cette tâche sont à pied d'œuvre, sous le regard très attentif de Serge Hervé Boyogueno, lui-même aux commandes, pour lancer le mouvement rotatif de la foreuse à l'effet de sortir le carottier avec le précieux sésame. Quelques minutes après, le carottier livre son verdict magnifique carotte de calcaire de 1 mètre 10, sous le regard admiratif de l'assistance, témoin de ce moment plein de symboles.

Pour mémoire, la SONAMINES a sollicité et obtenu auprès de l'Administration en charge des

mines, le permis de reconnaissance n°000166/A/MINMIDT/SG/G/DM/SDCM, du 06 mai 2022 valable pour calcaire. Ce qui lui a permis de mener des travaux de géophysique, de topographie, de fonçage des fosses et de caractérisation physico-mécanique de la ressource. Dans le prolongement de ces travaux, elle a par la suite obtenu le permis de recherche n°000165/A/MINMIDT/SG/DM/SDCM du 27 juin 2023. La finalité étant de disposer à terme, de toutes les données géo-scientifiques en vue de l'élaboration d'une étude technique nécessaire pour l'exploitation de cette ressource. Les travaux de sondages carottés en cours sur les prospects de Sikoum et de Loungahé, ont été précédés par l'ouverture des voies d'accès.



PROJET CALCAIRE DE SIKOUM :



Après cette étape chargée d'émotions, le Directeur Général de la SONAMINES s'est rendu dans la zone portuaire de KRIBI pour une séance de travail avec les responsables de la cimenterie CIMPOR et une visite de leur usine ultra moderne de fabrication de ciment. Une visite pleine d'enseignements qui a permis aux deux parties de faire davantage connaissance et de poser les jalons d'un potentiel partenariat.

Avant son départ pour Yaoundé, Serge Hervé Boyogueno a fait une halte au Bureau SONAMINES de Pouma, pour apprécier la qualité des installations et échanger avec ses collaborateurs sur les améliorations à y apporter, ainsi que des activités minières envisagées par la SONAMINES dans ladite zone.

Alvine BAYO



PROJET RUTILE D'AKONOLINGA

LA REPRISE EN MAIN SE PEAUFINE



Une mission conduite par le Directeur Général de la SONAMINES a séjourné à Akonolinga le jeudi 5 septembre 2024, à l'effet d'apprécier les travaux et la qualité des installations de l'ancien opérateur ERAMET.

S'inscrivant dans un processus d'implémentation de la loi n°2023/014 du 19 décembre portant Code minier qui dispose en son article 38, que « les sites contenant des gisements antérieurement mis en évidence et abandonnés ou retirés à leur découvreur sont systématiquement rétrocédés à l'organisme public dûment mandaté », le Directeur Général de la SONAMINES, Serge Hervé BOYOGUENO, en sa qualité de mandataire de l'Etat dans le secteur minier, est allé s'enquérir des travaux réalisés en vue d'une appropriation et d'une réorientation stratégique du projet de rutile d'Akonolinga. C'est ce qui a justifié la mission de reconnaissance de certains sites objets des travaux majeurs réalisées par ERAMET, du lieu de préparation de échantillons ainsi que la prise en mains du mini atelier de production du préconcentré appelé « MBAPE » et de la situation de l'outil de production, le MBAPE, mis en place par ERAMET Cameroun qui a abandonné le projet par la suite.

En effet, le Groupe ERAMET qui

est le premier producteur mondial de manganèse, au regard de la quantité des ressources découvertes, de la durée d'exploitation de celles-ci, de la disparité de cette ressource, de la spécificité du relief de la localité d'Akonolinga qui est une plaine inondable entraînant des coûts énormes liés à l'environnement et autres selon les standards de la société, a estimé ce projet non rentable. A titre d'illustration, les conclusions des études réalisées par ERAMET ont indiqué une production moyenne de 350.000 tonnes par an sur seulement cinq (05) années quand on sait que sa filiale Grande Côte Opération (GCO) du Sénégal produit les sables minéralisés depuis dix (10) ans et a produit 800.000 tonnes en 2021 et 628.000 tonnes en 2023.

Pour le site d'Akonolinga, il ne s'agit pas seulement de rentabilité du projet, mais beaucoup plus du fait que le site d'Akonolinga ne répond pas au standard du premier, quatrième et cinquième producteur mondial respectivement de manganèse, de zircon et de matières

premières titanifères à haute teneur, entendez par là, le rutile, le leucoxène et l'ilménite. Il ne faut pas également perdre de vue, la teneur de coupure économique utilisée par ERAMET, pour valider ses ressources et ses estimations qui au niveau d'Akonolinga est plus élevée que celle utilisée par certaines sociétés d'un calibre inférieur à ERAMET pour qualifier la ressource dans des projets similaires. En effet, plus la teneur de coupure économique est élevée, plus la rentabilité baisse. Cela va sans dire que si un investisseur veut reprendre le projet avec les mêmes standards qu'ERAMET, les mêmes contraintes minières, il ne trouvera pas intéressant pour lui.

C'est en tenant compte de tous ces facteurs que le Directeur Général après avoir pris le pool sur le terrain en compagnie du Préfet des céans et du Délégué Départemental du Ministère en charge des Mines, peaufine en ce moment sa stratégie, de sorte à reprendre le projet pour non seulement redonner espoir aux populations de ladite localité qu'il a rencontré personnellement, mais aussi, mener une exploitation qui puisse être rentable et bénéfique à tous.

Mais avant la reprise effective du projet, la SONAMINES a entamé des démarches nécessaires en vue de mener un certain nombre de travaux préalables pour se prononcer en connaissance de cause. Mais toujours est-il que ce projet est intéressant et la quête des investisseurs pour le développer en joint-venture est lancée.

Alvine BAYO

4^{IEME} ÉDITION DE OPÉRATION « ZÉRO ENFANT DANS LA MINE »

L'autonomisation des parents au centre des débats



Comme à l'accoutumée, la Société Nationale des Mines (SONAMINES) a mené sa campagne de sensibilisation, de scolarisation et d'appui aux établissements primaires de la Région de l'Est du 23 au 26 Septembre 2024, avec pour cœur de cible, la femme et la jeune fille.

La Caravane de la quatrième édition de l'Opération « Zéro Enfant dans la Mine » a donné son clap de fin dans la localité de Batouri, au cours d'une cérémonie riche en son et couleurs, en présence du Préfet de la Kadey, DJADAI YACOUBA et tout le parterre administratif de cette localité. C'est dans une ambiance chaleureuse que le Directeur Général Adjoint de la SONAMINES qui conduisait la caravane, a procédé à la remise des dons à huit (08) écoles primaires publiques, maternelles et une école des maitres des parents.

L'opération a été lancée le 23 Septembre 2024 à Garoua-Boulai, une localité qui a rejoint

la quatrième édition. C'était une occasion pour la population de cette zone à forte densité économique, de se joindre au plaidoyer par la voix du Sous-préfet de l'arrondissement de Garoua Boulai, Julien Martial Asse et du Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'honorable KOMBO Gberi. Les écoles primaires publiques, et maternelle de BINDIBA ainsi que l'école des maîtres des parents de YASSA, ont ainsi ouvert le bal des 32 écoles bénéficiaires de cette caravane 2024 qui a sillonné les localités de Bétaré-Oya, Colomine, Kette et Batouri dans la région de l'Est, jusqu'au 27 Septembre 2024.

Pour l'édition 2024, la SONAMINES a misé sur les causeries

éducatives avec les artisanes sur les dangers de l'exploitation minière et les solutions alternatives à cette activité. Qu'il s'agisse des femmes de Garoua Boulai ou de Bétaré-Oya, en passant par Colomine et Kétté, elles ont répondu massivement à l'appel et se sont montrées réceptives au message porté par l'équipe du projet.

Bien que conscientes des dangers des eaux boueuses sur leur santé, les réticences quant à des solutions de substitution à cette activité ont trouvé des raisons d'être levées après cette sensibilisation.

La SONAMINES s'inscrit ainsi dans une logique d'implémentation progressive des stratégies de développement de ce

OPÉRATION « ZÉRO ENFANT DANS LA MINE »

vaste programme à travers ses six (06) composantes : **la sensibilisation, la scolarisation des enfants, le renforcement des infrastructures scolaires, la santé et la sécurité, l'autonomisation des parents et le suivi-évaluation des établissements scolaires bénéficiaires.**

Pour une amorce de l'autonomisation des parents qui était au menu de ces échanges, le Directeur Général Adjoint FRU JOHNATHAN s'est voulu pragmatique au cours de ses multiples prises de parole. « La SONAMINES est en discussion avec l'Organisation Internationale du Bambou et du Rotin, à l'effet de déployer dans les zones minières, une chaîne de valeur du Bambou dans le sillage de la réhabilitation des sites miniers orphelins. Celle-ci favorisera la formation des populations riveraines et la création des activités génératrices de revenus entre autres, car les ressources minières s'épuisent », a-t-il martelé. Pour un meilleur encadrement, il a été recommandé aux femmes de se regrouper en association pour bénéficier d'un de ces projets pour leur autonomisation.

Véronique MBETSEH



GESTION DES INTÉRÊTS DE L'ETAT

LES TRAVAUX D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE ÉVALUÉS IN SITU

Le Directeur Général de la SONAMINES a effectué une série de descentes sur les sites des travaux des sociétés minières en phase d'exploitation, à l'effet de s'enquérir de leur état d'avancement et des difficultés rencontrées.

Dans l'optique d'assurer pleinement son rôle de mandataire de l'Etat dans le secteur minier, la SONAMINES a engagé un certain nombre d'actions, afin d'accompagner la mise en œuvre des grands projets miniers, pour mieux veiller sur les intérêts de l'Etat et, s'assurer que leur réalisation soit productrice de richesses pour notre pays. L'Objectif étant d'évaluer l'état d'avancement des travaux de construction de la mine, de poursuivre les discussions relativement aux modalités de prise de participation de la SONAMINES au sein de la société de projet pour le compte de l'Etat et de recueillir les difficultés rencontrées et envisager de commun accord les pistes de solutions.

■ S'agissant de l'exploitation des gisements de fer de BIPINDI GRAND
■ ZAMBI par la société G-STONES RESOURCES S.A



La ville de Kribi a servi de point de rencontre le mardi 16 avril 2024, pour les délégations des deux entreprises, en vue de prendre le départ pour le site d'exploitation du projet, situé à une soixantaine de kilomètres de la cité balnéaire. Le Directeur Général de la SONAMINES, a été accueilli à son arrivée par le Président Directeur Général de G-STONES Ressources, sur le site du projet, d'une superficie de 300 hectares. L'essentiel des activités au cours de cette étape a consisté en la visite de certains travaux réalisés en vue de la construction et de l'exploitation de la mine, ainsi que des équipements acquis. Cette partie de la mission a permis d'apprécier le niveau de réalisation de la phase d'installation et de la construction de la mine.

A cet effet, M. BOUGNE a précisé que l'objectif du projet qui vise pour une première phase à produire 147 millions de tonnes de fer, n'est pas d'extraire le minerai de fer et de l'exporter. Il s'agira pour cette entreprise, dans un avenir proche, de transformer le fer en billettes pour alimenter les industries locales. Si cette option n'est pas porteuse de fruits, la société se tournera vers la fabrication du fer à béton. Elle a également profité pour lister les différentes autorisations obtenues et aborder brièvement la gestion du contenu local.

La suite de la visite a permis d'apprécier les différents travaux sur le terrain et les différentes unités qui sont déjà fonctionnelles ou celles en cours d'installation.

Au terme de la visite, le PDG de GSTONES a remercié la SONAMINES pour son initiative en sa qualité de partenaire au projet et, précisé l'engagement de son entreprise à développer le projet dont elle est titulaire du permis d'exploitation, selon les règles de l'art. Elle a déjà investi d'importants fonds pour démontrer ses capacités à le faire et les réalisations sont visibles sur le terrain. Elle a donc besoin de son partenaire qu'est la SONAMINES pour avancer, notamment pour soutenir ses démarches auprès de la SNH relativement à

l'approvisionnement en gaz naturel, pour entamer le plus rapidement possible la phase d'exploitation proprement dite. Car sans gaz il y'a pas de production.

Le Directeur Général de la SONAMINES a salué à leur juste valeur les travaux effectués, tout en précisant que le souhait ardent de la SONAMINES, c'est de voir les projets miniers décoller. Par conséquent, elle ne ménagera pas d'efforts pour se tenir aux côtés de son partenaire afin que l'exploitation du fer d'Akom 2 soit couronnée de succès.

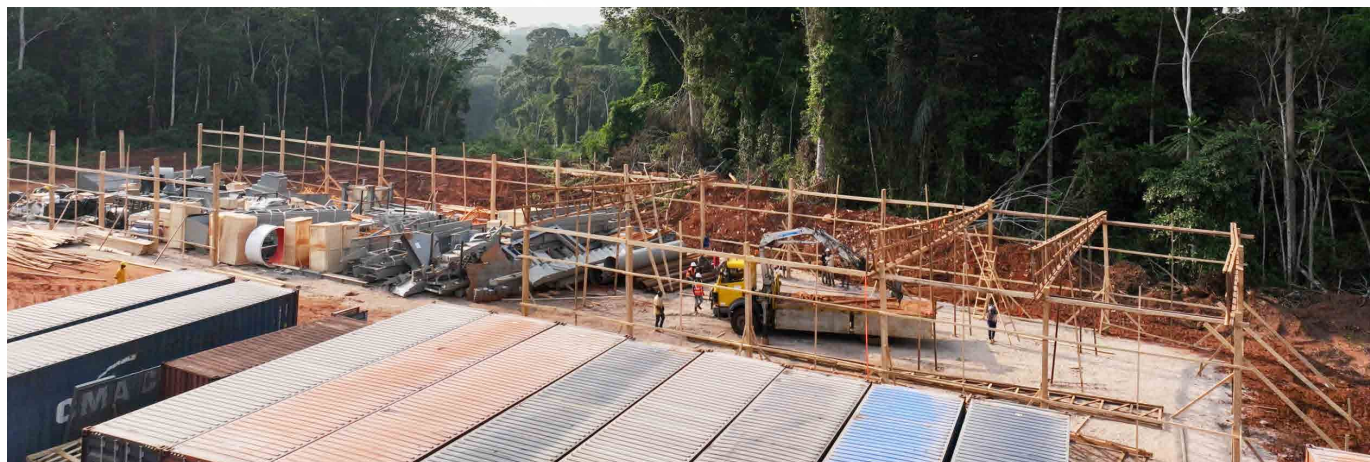
S'agissant de l'exploitation industrielle du gisement de fer de la Lobé-Kribi



La délégation de la SONAMINES a déposé ses valises le 17 mai 2024 sur le site de la société SINOSTEEL CAM S.A. En chemin, elle a fait une halte au port de Kribi, pour la visite des équipements d'exploitation de la mine, importés par ladite entreprise en décembre 2023. Cette étape a marqué le premier arrêt de la mission de suivi-évaluation au cours de laquelle, le Directeur Général de la SONAMINES a pris connaissance des acquisitions réalisées par SINOSTEEL CAM qui constituent une première partie de la liste de matériel, comprenant des camions-bennes, des concasseurs à mâchoires, des concasseurs à cônes, des moteurs électriques de broyeurs à billes, des groupes électrogènes à huile lourde, et divers excavateurs, chargeurs, grues, rouleaux...etc. Après l'étape du Port Autonome de Kribi, la mission s'est poursuivie par la visite des infrastructures en cours de construction par SINOSTEEL CAM notamment trois (03) ponts instables pour le transfert des équipements miniers du Port de Kribi au site minier en cours d'aménagement, la zone d'installations industrielles de SINOSTEEL où plus de 400 000 m2 de terrain ont été déblayés et nivelés comme zone

industrielle et 120 000 m2 supplémentaires, comme base vie. Le Directeur Général dans son propos au terme de la visite, a reprécisé l'objet de la visite qui est celui de suivre les intérêts de l'Etat conformément au décret de création de la SONAMINES. Elle est donc là en qualité de partenaire et non comme adversaire. Il a fait la remarque selon laquelle SINOSTEEL CAM risque d'avoir des difficultés pour réaliser les travaux préparatoires à la mine du fait de la déforestation et surtout de l'enlèvement du bois non utilisés. Il est satisfait des avancées et souhaite avoir le plan de développement du projet en sa qualité de mandataire de l'Etat être outillé pour rendre compte à l'Etat du mandat reçu. En retour le Directeur Général de SINOSTEEL CAM a apprécié les encouragements tout en rassurant ses invités que tout est planifié pour lever la difficulté et ouvrir les voies, afin d'engager l'exploitation minière. La principale recommandation arrêtée de commun accord est la volonté exprimée des parties de faire démarrer le projet et faciliter l'entrée de l'Etat dans le capital de SINOSTEEL CAM, à travers la finalisation du pacte d'actionnaires.

S'agissant de l'exploitation industrielle du gisement de fer de Mbalam par la société Cameroon Mining Company (CMC) Sarl



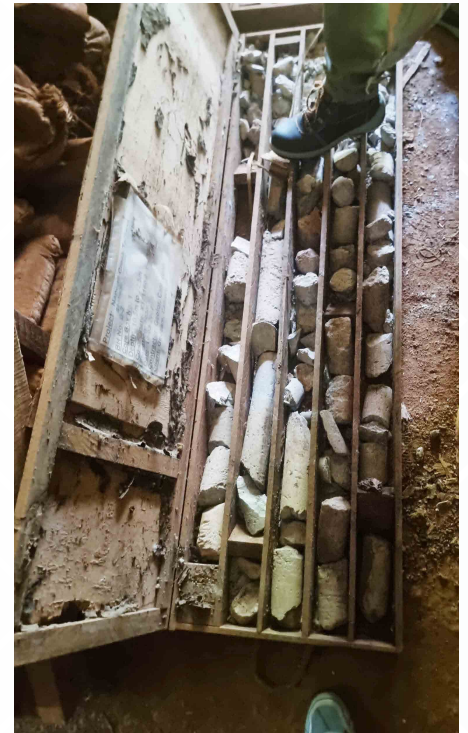
La délégation de la société Nationale des Mines (SONAMINES) a effectué les plus de 500 km qui séparent Yaoundé de la localité de NTAM, pour se deployer par la suite sur le site du projet à Mbalam, situé à environ 20 KM de la localité de Ntam, sous la conduite des responsables de CMC. Le premier arrêt de cette visite était ponctué par l'évaluation des travaux d'ouverture de la voie d'accès d'environ 6 km, reliant la route principale de NTAM à l'entrée du permis. La voie d'accès à la mine ainsi que le site qui abritera les installations du projet devant être finalisée. La visite guidée du gisement de fer, a permis à l'équipe de la SONAMINES d'apprécier les différents versants du gisement de fer, disséminés à travers la forêt. Il s'est agi pour la CMC, de présenter les caractéristiques des échantillons issus de chaque versant et de préciser les modes d'exploitation qui seront adoptés et les moyens de transport du produit de la mine vers l'unité de traitement et de l'unité de traitement vers le port en eau profonde de Kribi. Au soutien de différentes cartes, les responsables de CMC ont présenté au Directeur Général de la SONAMINES, le plan de distribution des installations sur le site d'exploitation, quoique le site d'exploitation n'est encore fait l'objet d'aucun travaux préalables à la construction de la mine, notamment l'abattage des arbres.

Au cours de la visite du gisement de fer, l'équipe de la SONAMINES et les responsables de CMC ont tenu un stand-up meeting qui a donné l'occasion au Directeur Général de rappeler à CMC la pertinence de cette descente. A cet effet, il a

interpellé les responsables de CMC sur l'importance de la concrétisation du projet d'exploitation du fer de Mbalam pour l'Etat du Cameroun et, le rôle majeur de la SONAMINES dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du projet. Plus précisément, le Directeur Général a relevé qu'en fonction du niveau d'avancement du projet, l'Etat à travers le Ministère en charge des Finances, peut faire des prévisions de la contribution de ce projet au budget de l'Etat en termes de redevances et de dividendes. Et que par ailleurs, le rôle de la SONAMINES en tant que mandataire de l'Etat, est de rendre fidèlement compte de l'évolution des travaux ; d'où l'objet de sa visite qui a pour but de s'enquérir de la situation réelle du projet sur le terrain, des difficultés rencontrées par CMC et trouver conjointement des solutions pour y remédier, de discuter des modalités de prise de participation de l'Etat dans le projet. Il a par ailleurs apprécié la qualité de la voie d'accès réalisée par la société.

Pour finir, l'équipe de CMC a rassuré la SONAMINES que le début de la production du fer du gisement de Mbalam aura lieu dès le premier trimestre de l'année 2025. Elle a par ailleurs demandé la transmission par CMC du chronogramme actualisé du projet et de toute la documentation relative aux travaux imminents.

S'agissant de l'exploitation industrielle du gisement de cobalt/Nickel/manganèse de Nkamouna.



La délégation de la SONAMINES qui a fait le déplacement pour Lomié a été accueillie le lundi 14 octobre 2024, par les Autorités administratives des céans. L'état difficile de la route en cette saison pluvieuse n'a pas freiné le mandataire de l'Etat dans le secteur minier, décidé à aller surplace évaluer les travaux réalisés sur le site du projet porté par la société GEOVIC Cameroon, dans le cadre de la gestion des intérêts de l'Etat.

Sous la conduite de Monsieur le Maire de Lomié, la visite du site à Nkamouna a permis de passer en revue les installations de ladite société laissées à l'abandon notamment la base vie, la lithothèque et autres. Ici le constat est alarmant

et même désolant pas une trace des travaux, le site étant abandonné à lui-même et seules quelques carottes de cobalt rassurent qu'effectivement il y'avait un projet en gestation sur les lieux.

D'où le désarroi des riverains qui ont vu en la descente de Serge Hervé Boyogueno, une aubaine, une lueur d'espoir pour les lendemains meilleurs car 22 ans après l'attribution du permis d'exploitation, les populations ont perdu tout espoir. Après le tour du propriétaire, le DG SONAMINES a promis de tout faire pour jouer sa partition afin que ce projet puisse véritablement entrer en phase d'exploitation.

Alvine BAYO

VISIT OF THE GENERAL MANAGER TO FIGUIL



Within the framework of the application of dispositions of law no. 2023/014 of 19 December 2023 instituting the Mining Code, SONAMINES was duly mandated as the sole public body representing and defending States' interest in the mining sector. In order to ensure a proper execution of this assignment, she has the obligation to carry out a strict follow-up of the level of implementation of research programmes, exploitation/production activities of mining companies as stipulated.

The exploitation of the marble deposits of Bidzar block B and Biou Sud by Quarrycam designed for the CIMENCAM factories in Figuil fall under this domain, thus necessitating an up-to-date assessment of the level of advancement made by this company.

Within this context, the General Manager of SONAMINES accompanied by his close collaborators from the head office undertook a mission to the North Region specifically at Figuil/Tchollire from the 21st to the 24th of April 2024, in fulfilment of the dispositions as prescribed in the instrument cited above.

During this visit, activities that were carried out included a visit to the marble exploitation site at Bidzar, discussions on laying down modalities for the participation of SONAMINES on behalf of the State in the QUARRYCAM S.A project, presentation of the SONAMINES team in charge of the follow-up of the exploitation exercise at the Bidzar Bloc B marble exploitation site, determining the methods for valuing the State's share and proposing common grounds of understanding.

The visit proper started with a courtesy call to the Governor of the North Region by the General Manager with his collaborators, accompanied by the local SONAMINES personnel in charge of the follow-up exercise. This was preceded by a capacity building exercise by the collaborators of the General Manager to the personnel of the local office of Figuil in charge of the follow-up production of the QUARRYCAM exploitation. During this exercise, the personnel were drilled on overall quarry operations, with particular emphases on data acquisition and input, health, safety and security within a mine, and aspects of administrative ethics and deontology.

A first-hand appraisal of the exploitation site at Bidzar/Figuil was carried out in the presence of the General Manager of CIMENCAM, to assess the level of development of the quarry. The quarry exploitation manager presented the quarry (consisting of intercalations of marbles and schists), the mode of exploitation of the marbles, installations and finally led a guided tour round the site.

After the visit to the exploitation site, both parties had a concertation meeting in the conference room of the CIMENCAM factory at Figuil. The meeting was presided over by the two General Managers, in the presence of the Divisional Delegate for MINMIDT/Mayo-Louti and some administrative, political and security officials. This concertation was the first meeting and laid down the modalities of following up the State's interest in the project. The following aspects were equally discussed; the valuation of the price of marble, shareholder's agreement, State remuneration, follow up marble exploitation operations in the field, and a common framework for monitoring project implementation. The discussions ended with some recommendations from both parties to clarify aspects which could not be resolved during the discussions. The concertation was wrapped up with a visit to the second CIMENCAM production unit under construction. This second unit with a daily production capacity of 200 tonnes of clinker for the 200 000 ton capacity cement production unit intends to process the marble exploited at the Bidzar Bloc B site into clinker to feed the main factory and avoid dependence on imported clinker. The end of the mission was marked by a brief stop-over at a proposed building to house the sub local unit of Figuil in charge of the follow up exploitation exercise.

Philemon AWAFONG



SUR LES TRACES DE L'OR

S U R L E S T R A C E S D E L ' O R



Au lendemain de la rétrocession par la Société Nationale des Mines de plus de 628 kg d'or à l'Etat, la rédaction de votre magazine vous entraîne dans les méandres de l'activité de collecte de l'impôt Synthétique Minier Libérateur et du droit de sortie douanier...

Jean...Opérateur Technique au Bureau SONAMINES de la localité de Colomine dans la Région de l'Est, est debout aux aurores. Comme pratiquement tous les matins, c'est l'heure de prendre le chemin en moto, d'un chantier minier, situé à 50 km de la ville, dans le cadre du suivi de la production, puis de la collecte de l'impôt synthétique minier libérateur, auprès des sociétés minières engagées dans l'exploitation artisanale semi-mécanisée de l'or.

Sur le territoire de compétence de ce Bureau, cinq sociétés sont en activité. Parmi celles-ci, quatre pratiquent

l'exploitation de l'or éluvionnaire et une seule celle de l'or alluvionnaire. Ce qui rend spécifique, le site d'exploitation en lui-même, les techniques d'exploitation et le matériel utilisé. Le point commun à ces deux types d'exploitation, est l'utilisation des pelles excavatrices ; ce qui classe cette activité dans l'exploitation minière artisanale semi-mécanisée.

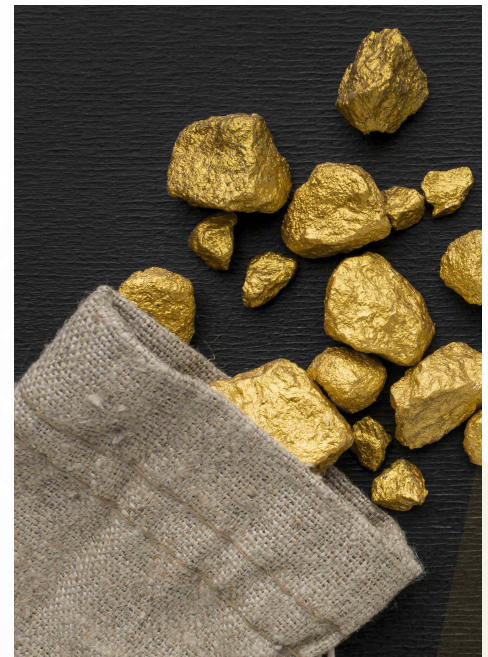
Avant d'en arriver à la phase d'exploitation, tout commence par des opérations de reconnaissance du site, puis la prospection et les sondages. Une fois que les résultats des sondages sont positifs et

encourageants, l'opérateur peut alors engager toutes les procédures administratives relatives à son installation sur le site. Cette étape franchie, il prend alors possession du site, en faisant tous les aménagements nécessaires au type d'exploitation correspondant avec le matériel adéquat.

LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION DE L'OR ÉLUVIONNAIRE

D'entrée de jeu, il faut dire que l'or éluvionnaire est celui que l'on trouve dans les rochers. Communément, on qualifie ce type de site d'exploitation de « carrière ». Tout commence alors par le creusage de la carrière à exploiter, le transport des pierres minéralisées en or et leur stockage. Le matériel de travail ici est constitué d'une concasseuse dont le rôle est de réduire en petites pierres, les grosses pierres minéralisées en or.

Les bols quant à eux, à travers un mouvement de rotation, transforment le tout en poudre, afin de libérer l'or qui sera capté avec l'ajout de certains produits chimiques. Le concentré assez réduit passe ensuite l'étape de la centrifugeuse dont le rôle principal est de poursuivre l'élimination des impuretés et de recueillir le



S U R L E S T R A C E S D E L ' O R

concentré final. Une fois ce mélange recueilli, les parties en présence se dirigent directement sous forte escorte, dans la salle de lavage c'est le « lieu saint ».

Par des techniques bien appropriées, des tissus sont mis en contribution pour essorer, afin d'en obtenir une boule compacte, constituée d'or imbibé, de produit chimique.

Celle-ci est par la suite étalée dans une assiette et portée au feu pour faire évaporer tout le produit chimique collé à l'or. C'est une étape qui se déroule dans la plus grande prudence, avec port de masque. Au bout de ce processus, l'on obtient finalement l'or amalgamé qui est ensuite pesé et renseigné dans la fiche de production journalière et le registre de production.

au feu, soufflé, pesé et renseigné dans des fiches de production journalière et le registre de production.



LES TECHNIQUES D'EXPLOITATION DE L'OR ALLUVIONNAIRE OU OR DE L'EAU

Ce type d'exploitation est réalisé principalement sur les lits des cours d'eau, des rivières ou des fleuves, sur des flats ou des marécages. Le procédé est assez différent et beaucoup plus simple, car après que l'on ait creusé et atteint le gravier, l'on installe le dispositif de lavage constitué d'une table de lavage principale, connectée partiellement à une table de récupération à l'aide d'un tuyau métallique à forte propulsion. Le processus de lavage ici consiste à déposer à l'aide d'une pelle excavatrice, du gravier minéralisé en or sur la surface supérieure légèrement inclinée de la table de lavage principale. Ce gravier, bombardé par une forte pression d'eau, passe par un

grillage pour tomber sur la surface inférieure de la table de lavage, où l'on a préalablement étalé des tapis pour retenir le mélange or-silice-ferromagnésien. Ce qui s'échappe est directement aspiré par un long tuyau métallique, pour tomber sur la surface supérieure de la table de récupération installée plus haut et disposant également des tapis. Une fois le lavage arrêté à 17H00, l'on commence à vider les tapis des deux tables et à passer le concentré sur un long-tomes. Le concentré final obtenu est ramené sous forte escorte dans la salle de rinçage où à l'aide des batées et d'un bac à eau, l'on élimine toutes les impuretés possibles. Le produit obtenu est séché



S U R L E S T R A C E S D E L ' O R

L'ÉTAPE CRUCIALE DU SUIVI DE LA PRODUCTION

La collecte de l'Impôt Synthétique Minier Libérateur ne peut se faire de manière efficace si le suivi de la production n'est pas mené minutieusement. Le personnel de la SONAMINES déployé sur le terrain exerce ladite activité au quotidien en bravant les intempéries et les humeurs des autres parties prenantes. Le suivi consiste non seulement à être au cœur de l'activité mais aussi et surtout, à contrôler de façon stricte et permanente, toutes les étapes d'exploitations énumérées précédemment, pour éviter des surprises désagréables.

Pour cela, il faut être sur le site d'exploitation tous les jours. Cela nécessite de s'installer de façon permanente sur la zone de traitement ou d'exploitation, afin d'éviter que l'exploitant ne vide quelques

cuves ou alors, ne batte les tapis en l'absence du contrôleur. L'assiduité et la vigilance sont alors la clé du succès de cette mission. Tenez, une fois tout le processus externe achevé par exemple, et le concentré final est transporté dans la salle de rinçage, le contrôleur de la SONAMINES doit pouvoir le laver lui-même, car en laissant l'exploitant le faire, le risque que celui-ci laisse passer le produit dans le bac pour revenir le laver après est énorme. Toute chose qui pourrait causer préjudice à l'Etat. La SONAMINES est également présente à toutes les autres étapes du processus, dans l'optique d'enregistrer les données les plus exactes possibles, pour s'assurer que l'Etat récupère ce qui lui est dû.



LA COLLECTE DE L'OR PROPREMENT DITE



La collecte de l'ISML intervient à la fin d'un processus laborieux et quelques fois périlleux. Le personnel sur le terrain a des objectifs de collecte assignés mensuellement et travaille avec abnégation dans des zones parfois difficiles et dans un climat lourd, entretenu par certains acteurs du secteur réfractaires au changement. Pour davantage rentabiliser cette activité, la SONAMINES a entrepris un certain nombre de réformes à savoir : la création des Bureaux locaux, l'élaboration d'un manuel de procédures de collecte de l'ISML, la mise en place d'un système de gestion des données de collecte de l'ISML et, la cartographie des sites d'exploitation.

En effet, à la fin de chaque mois, lorsque la production totale par société et par Bureau est

S U R L E S T R A C E S D E L ' O R

connue, le Directeur Général transmet aux Opérateurs de production, responsables des Bureaux locaux, avec copie à l'administration fiscale et celle en charge de mines, les lettres de prélèvement. Celles-ci indiquent la quantité d'or à prélever au titre de l'Impôt synthétique minier libératoire, soit 25% conformément au Code minier et des droits de sortie douanier, soit 3,5% comme précisé par la loi de finances 2023. Lesdites lettres sont accompagnées de procès-verbaux signés par le personnel SONAMINES qui collecte et les opérateurs de semi-mécanisés quand l'or est remis.

DE L'ÉTAPE DE SÉCURISATION DE L'OR

Après la phase de collecte, les quantités d'or sont convoyées à Yaoundé pour la suite du processus avec notamment, la pesée, la vérification des quantités déclarées et collectées, ainsi que la qualité même du produit. Le caratage et la composition chimique de l'or sont effectués avec l'aide d'un spectromètre. Cette phase est sanctionnée par un procès-verbal qui sera transmis au Directeur Général de la SONAMINES. Une seconde pesée est alors effectuée pour confirmer les données et le précieux minerai est sécurisé.

DES OPÉRATIONS DE FUSION

C'est une activité qui est pilotée par le Groupe de travail en charge de la gestion et de la constitution des stocks d'or stratégiques de l'Etat du Cameroun, composé du MINFI, du MINMIDT et de la SONAMINES. Lesdites opérations qui font l'objet d'une préparation préalable sont placées sous la supervision d'un huissier de Justice. Les quantités d'or convoyées au niveau de l'unité de fusion font l'objet d'une nouvelle pesée pour le constat des quantités d'or par mois, par société et par localité. L'or est par la suite descendu dans la salle de fusion où, il est placé dans un four préchauffé à plus de 100° pour être fondu. Des moules à lingot vont accueillir le produit fondu, qui est immédiatement refroidi à l'eau et par la suite nettoyé. Enfin, les lingots fusionnés sont repesés, le caratage reprécisé, puis l'or est à nouveau sécurisé. Les quantités d'or fusionné sont alors rétrocédées au Trésor Public après avoir passé à nouveau les étapes de pesée et de vérification de la qualité.



SUR LES NOUVEAUX SENTIERS JURIDIQUES DE L'OR



Dans les veines du sous-sol camerounais, gît l'or sans cesse convoité et exploité par les canaux artisanaux illégaux qui ont installé le règne de l'informel dans ce pan important du secteur minier camerounais en sorte d'en obscurcir les acteurs, les quantités et les retombées pour l'économie nationale. A ce titre, l'adoption de la loi n°2023/014 du 19 décembre 2023 portant Code minier vient solutionner et éclairer d'un ensemble de réformes nouvelles, le secteur aurifère camerounais.

Pour paver les sentiers de l'or au Cameroun déjà esquissés par la subsistance de l'Impôt Synthétique Minier Libérateur (ISML) et l'institution du Droit de Sortie à la faveur de la loi de finances 2023, le nouveau Code minier a placé au centre de l'activité y relative, un ensemble de balises qui aiguillonneront désormais l'exploitation de ce précieux métal, en partant de :

- l'encadrement de la commercialisation sur le territoire national : aux termes des articles 4 et 115 du Code minier, la SONAMINES, organisme public dûment mandaté, exerce à titre exclusif, la prérogative d'achat et de commercialisation de l'or. Sur le fondement de ce principe, l'Etat-client (SONAMINES) bénéficie d'un privilège d'achat sur la production des exploitants semi-mécanisés après collecte des prélèvements sus évoqués. Concrètement, les exploitants artisanaux, artisanaux semi-mécanisés et les collecteurs d'or ne pourront vendre leur production qu'au comptoir unique incarné par la SONAMINES aux comptoirs de commercialisation agréés par ce dernier, aux mêmes fins ;

- le conditionnement de l'exportation : pour des mobiles de traçabilité et de connaissance de l'origine Cameroun, l'or extrait du sous-sol

SUR LES NOUVEAUX SENTIERS JURIDIQUES DE L'OR

camerounais destiné à exportation estampillé par la SONAMINES (article 117). Passée cette étape cruciale, le potentiel exportateur est tenu d'obtenir un certificat d'authenticité délivré par le Ministre chargé des mines à la demande de la SONAMINES.

Au cœur du dispositif législatif ainsi rénové, la SONAMINES joue à la fois le rôle de :

- **Sentinelle chargée du suivi permanent de l'activité aurifère** : bras séculier de l'Etat dans la mine solide, la SONAMINES exerce une partie de sa mission de gestion des intérêts de l'Etat dans le secteur aurifère à travers, le contrôle et le suivi des opérations de production, de commercialisation et de transformation ou de valorisation des substances précieuses des exploitations artisanales et artisanales semi-mécanisées au rang desquelles l'or occupe une place de choix ;

d'Ambassadeur chargé de la gestion des intérêts de l'Etat au sein des sociétés aurifères en ceci qu'elle porte les actions gratuites octroyées à l'Etat dans l'exploitation de petite mine ou de mine industrielle, tout autant qu'elle suit, contrôle et collecte la part attribuée à l'Etat par lesdites sociétés au titre du partage de production.

Au regard du chemin parcouru par la SONAMINES en matière de collecte de l'ISML et du DS depuis son opérationnalisation en 2021, force est de constater que tous les espoirs sont permis. Cela dit, pour partir de l'espérance d'un sous-sol illégalement exploité vers une rentabilisation effective et transparente à ciel ouvert, il revient aux opérateurs miniers de se munir de la loi comme boussole et de faire de cet acteur institutionnel un partenaire privilégié.

Richard EBANG MVE, PhD.





OPEN SKY MINE

MARKET SHORT TERM DEVELOPMENTS FOR KEY ENERGY TRANSITION MINERALS

With the outbreak of Covid 19 and its impact on the world of work, many factors contributed to the need for a change among which are digitization, and the growing need to integrate environmental, social, and governance (ESG) past decade to bring about change in the mining sector through transparency and responsible mining methods, this sector still remains undervalued. commitments with central business functions. However, the green energy transition is the greatest principal factor for transformation. Notwithstanding, critical minerals including copper and nickel, continue to attract the most investor interest. The expanding pool breeds fierce competition as users further up the value chain look to M&A to secure their supply.

When we entered 2024, the mining and metals industry found itself at the center of numerous complex challenges and opportunities, expectations, and demands. In spite of the significant actions taken by mining companies over the past decade to bring about change in the mining sector through transparency and responsible mining methods, this sector still remains undervalued.



The demand for refined copper increased by 2.7% in 2023, up from 0.9% in 2022, almost entirely driven by growing consumption in China and India while demand in other regions registered a fair decline. There was a steady growth in the Democratic Republic of the Congo (DRC) and Peru with an increase of less than 2% of mined copper in 2023. Copper prices in 2024 saw a high increase than anticipated. However, in 2025 and 2026, several new projects and expansion plans are expected to ramp up, such as Tenke Fungurume (DRC), Quebrada Blanca Phase 2 (Chile) and Udokan (Russia). These would bring additional volumes to the market but risks remain if these projects fail to meet expected growth targets (www.iea.org).



Lithium demand rose by around 30% in 2023, maintaining the level of growth seen in 2022. Traditional producers of raw material supply such as Australia and Chile were joined by new players such as Argentina and Zimbabwe due to a 30% increase. Lithium prices saw a slight growth in March-April 2024, supported by production cuts and expectations for the end of the destocking cycle. Concerning the chemical sector, numerous lithium refineries are scheduled to commence operations and expand capacity in 2024 and 2025 (Argentina, Australia and China).



Nickel was another mineral that experienced remarkable price declines, with prices falling more than 40% in 2023 due to several factors such as oversupply, driven by a surge in output from Indonesia.



Cobalt prices remained under control throughout 2023 due to a combination of production growth from the DRC and Indonesia coinciding with weak demand. Over the past two years, demand for cobalt has increased by 8-10% annually, while mined cobalt supply expanded by an average of 16% and refined cobalt supply by 13% (www.iea.org). In 2023, prices for cobalt metal performed better than those for cobalt sulphate, signalling weaker demand in the battery sector compared with demand for alloys and magnets

BAROMETRE



Graphite consumption increased by 11% to 4.6 Mt in 2023, with battery related demand growing by 40% to 1.5 Mt. There has been stability in mining production of natural graphite, while synthetic production continued to ramp up, with a growth of 10.5% in total graphite supply which attained 5.5 Mt.



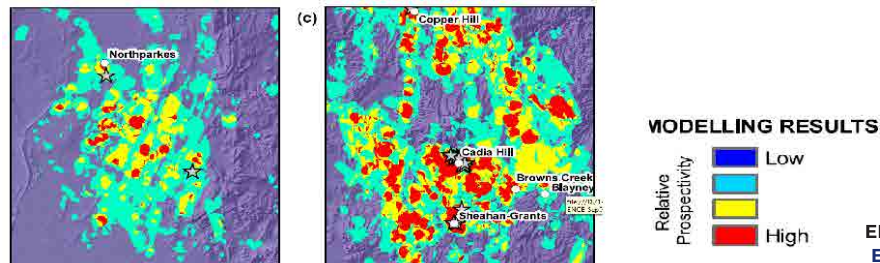
The rare earth elements (REE) industry is still upholding risk and volatility concerns which emerged during the 2010 - 2011 price spike. China has continued to dominate the REE market for several decades with the long-term goal of growing its downstream industry thereby becoming the leader in refined rare earth technologies. The REE market is fundamentally driven by developments in China, which is the single largest source of mined rare earths from two principal areas light rare earths (LREE) and the heavy rare earths (HREE).

The REE markets in 2023, experienced an oversupply from China and a lower than-expected downstream demand. Chinese production quotas for LREEs increased modestly in the second half of 2023, increasing the availability of materials in the market. Neodymium prices are estimated to have fallen by 45% over the course of 2023.

IKFI Miranda, Mining Engineer

GEOSCIENTIFIC DATA:

A Strategic Tool for Promoting the Mining Sector



Geoscientific data is one of the cornerstones for promoting the mining sector. These data serve as an essential basis for estimating the country's mineral potential, granting titles and valuing mining assets (detailed information relating to the Greenfield and Brownfield zones being required for transactions). Depending on how detailed they are, these data equally enable the State to: (1) optimize its ability to negotiate contracts with investors for the sustainable development of mineral resources in well-identified deposits; (2) encourage investors to undertake exploration with real hopes for success. Beyond the fact that they are of interest to the mining sector, these data have universal value and are equally useful to many other sectors, including scientific research, agriculture, regional planning, industry, etc.

Today, these data are increasingly massive, varied and produced by a great number of players, sources and sensors. Their management is a major challenge for the sustainable development of natural resources.

According to the resolutions of the Africa Mining Vision (AMV) adopted in February 2009 by the Assembly of Heads of State and Government of the African Union, these data should be collected by a public body mandated by the State and stored in a national database to ensure their reliability, availability, dissemination and access.

The revival of Cameroon's mining sector is therefore one of the Government's main development priorities, as evidenced by the creation of the National Mining Corporation (SONAMINES) by Decree No.2020/749 of 14 December 2020, with the major objective of developing and promoting the mining sector, with the exception of hydrocarbons and quarries. SONAMINES is generically responsible for collecting and preserving material on mineral substances and mining activities, and contributing to the promotion of geological and

mining information. It is therefore the reference body for the collection, preservation and dissemination of geological and mining information, access to which is guaranteed through official and interoperable reference systems. To this end, SONAMINES has undertaken to set up a modern geoscientific data management system based on a GIS that can centralize and store knowledge on the soil and subsoil, and to set up a web portal for the dissemination of geological information. Its role is first to provide the best geological information available on the territory, regardless of who produces it (Government departments, universities, stakeholders in the geosciences and mining sector, etc.) via validation and traceability processes that guarantee the quality and independence of the data acquired and disseminated. Lastly, it highlights data and studies that develop the country's geological attractiveness, guides investors towards some regions or minerals based on the mining policy, processes and structures data, and guarantees that information is stored and preserved over time. The growth of geoscientific data and the development of research and innovation services induce growing demands in terms of infrastructure and digital capacity. This is why SONAMINES is providing: 1) geological information that is accessible, complete, trackable and validated by experts; 2) data that is regularly updated through continued data collection on the field; and 3) tools for managing (mapping applications) and using the information provided at various levels of interpretation and scales.

Moreover, the processing and use of this reliable, and sustainable data through digital information modelling tools is aimed at producing 'predictive geosciences'.

ENGON Thierry Constant, PhD
Engineer of Mines & Geology

LA SONAMINES

à la conquête des entreprises

CHINOISES



C'était au cours d'une audience accordée par l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine au Cameroun, au Directeur Général de la SONAMINES, le jeudi 04 avril 2024.

Quelques mois après l'adoption de son plan stratégique de développement 2020-2030, la SONAMINES est plus que jamais engagée dans la recherche de partenaires stratégiques pour le financement de ses projets. C'est dans cette optique, qu'elle a décidé de se tourner vers la République Populaire de Chine, entre autres, déjà présente dans le paysage minier camerounais et dont la réputation dans l'exploitation minière à travers le monde n'est plus à faire. C'est donc accompagné d'une délégation de cinq de ses collaborateurs, que Serge Hervé BOYOGUENO est allé présenter les projets de la SONAMINES nécessitant des partenaires chinois, avec en renfort quelques échantillons des substances minérales à exploiter et la documentation y relative. A cette occasion, il n'a pas manqué de préciser clairement, les différents axes de partenariat qui pourraient intéresser les entreprises chinoises, notamment l'exploitation et la transformation de certaines substances minérales, avec la SONAMINES. A sa suite, Son Excellence WANG YINGWU,

s'est dit heureux de recevoir la SONAMINES dont il est bien informé du déploiement sur le terrain. Il s'est largement étendu sur l'expertise chinoise en matière minière, sur les nombreuses opportunités qu'offre son pays et sur la multiplicité des sociétés minières en activité et qui pourraient être intéressées par un partenariat avec la SONAMINES. Il a également précisé que la Chine est un grand marché qui pourrait également recevoir les produits de la SONAMINES, à condition d'allier la qualité au prix et de garantir l'approvisionnement sur la durée. Au terme de l'audience, l'Ambassadeur de Chine au Cameroun a rassuré le Directeur Général, de sa disponibilité à servir de relais entre les hommes d'affaires chinois et la SONAMINES à travers son Bureau en charge des affaires économiques, pour lui permettre de saisir les nombreuses opportunités offertes par son pays.

Alvine BAYO

COOPÉRATION : la SONAMINES mise sur l'expertise ESPAGNOLE



Le Directeur Général de la Société Nationale des Mines, a été reçu en audience le mardi 02 avril 2024, par l'Ambassadeur d'Espagne au Cameroun, Son Excellence Ignacio Garcia Lumbreras.

La noble mission de promotion et de développement du secteur minier camerounais hors hydrocarbures et carrières, implique pour la SONAMINES, d'être continuellement au front, pour mettre en vitrine notre potentiel minier et y attirer de potentiels investisseurs. C'est la raison pour laquelle, Serge Hervé Boyogueno, a pris l'initiative d'aller à la rencontre de certaines missions diplomatiques présentes dans notre pays, à la recherche de potentiels partenaires. A l'Ambassade d'Espagne au Cameroun, il ne s'est donc pas fait prier, pour présenter la structure dont il a la charge en particulier et le potentiel minier camerounais en général. Par la suite, il a décliné les différents axes de partenariat qui pourraient intéresser les entreprises espagnoles, dans des domaines précis de l'exploitation et de la transformation de certaines substances minérales. En réaction, l'Ambassadeur d'Espagne s'est réjoui de la démarche de la SONAMINES, tout en rassurant Monsieur le Directeur Général quant à l'expertise espagnole dans les domaines sollicités. Il s'est donc engagé, à soutenir la SONAMINES dans sa quête de partenaires stratégiques, en mettant à disposition les données nécessaires à la concrétisation de certains projets. L'Ambassade servira également d'interface entre la partie camerounaise et espagnole, le temps de leur permettre de poser les bases d'un partenariat fructueux. Pour cela, un cadre de collaboration simplifié devra prendre le relai après ces premiers échanges, à l'effet de fluidifier toutes les actions qui seront entreprises dans le futur.

Alvine BAYO

CAMEROUN /RUSSIE : la coopération en ligne de mire dans le secteur minier.



L'Ambassadeur de la Fédération de Russie au Cameroun, S.E GEORGY TODUA, était en visite de courtoisie à l'immeuble siège de la Société Nationale des Mines, le mardi 16 Juillet 2024. C'est accompagné de l'un des Conseillers à l'Ambassade M. Ovanes OGANYAN, que le diplomate arrivé au Cameroun en Janvier 2024, s'est entretenu avec le Directeur Général de la Société Nationale des Mines, qui s'est réjoui de la qualité des relations qui existent entre la Fédération de Russie et le République du Cameroun, qui s'est traduite par de multiples rencontres au sommet des deux pays.

Au menu des échanges entre L'Ambassadeur et Serge Hervé BOYOGUENO, le développement des projets miniers avec des compagnies Russes qui manifestent de plus en plus l'intérêt pour ce secteur. Le Directeur Général de la SONAMINES a profité de cette occasion pour non seulement présenter l'état des lieux du secteur minier camerounais, avec pour atout, la loi n°2023/014 du 19 décembre 2023, portant Code Minier, mais surtout mettre en lumière les ambitions de la SONAMINES de faire de ce secteur un levier de croissance au regard de l'important portefeuille des projets en cours de maturation au sein de la jeune entreprise dont il a la charge, et qui ambitionne d'établir des relations partenariales avec les sociétés minières pétries d'expériences, dans le cadre de la recherche, la formation, le partage de technologies et autre expertise.

L'illustre hôte de la SONAMINES a exprimé la volonté d'établir le contact avec les compagnies Russes qui recherchent des opportunités d'investissement dans le secteur.

Véronique MBETSEH

PROMOTION DU SECTEUR MINIER

SALONS NATIONAUX :

La SONAMINES se dévoile aux salons nationaux 2024.

Promouvoir le secteur minier et nouer des partenariats stratégiques en vue du développement de ses projets, tel était l'objectif au **Salon Promote et au **CIMEC 2024**.**





La SONAMINES était au cœur de toutes les attractions à la 9ème édition du Salon International de l'Entreprise, de la PME et du Partenariat de Yaoundé qui s'est tenu du 17 au 25 Février 2024, et la 4ème édition de la Cameroon International Mining Exhibition and Convention (CIMEC 2024), du 22 au 24 Mai 2024 au Palais des Congres de Yaoundé. Son stand aura fait courir plus de 300 visiteurs par jour. C'était donc l'occasion toute trouvée, pour assurer sa mission de promotion et de développement du secteur minier à elle assignée par son décret de création du 14 décembre 2020. Pour ces opérations de charme, la SONAMINES n'a ménagé aucun effort pour assurer la visibilité de ses actions et surtout, combler les attentes des étudiants, opérateurs du secteur minier et

autres partenaires venus en savoir plus sur les activités et les projets de cette jeune structure. Le grand public a donc pu apprécier, le savoir-faire pour les étudiants ; les activités de la SONAMINES et les actions menées sur le terrain pour les opérateurs du secteur et les résultats engrangés jusqu'ici. Pour permettre aux visiteurs de toucher du doigt cette expérience de terrain, la SONAMINES a mis en lumière la richesse du sous-sol camerounais (fer, rutile, calcaire, cobalt, marbre pouzzolane, disthène...etc.) via une lithothèque d'exhibition des différentes occurrences minérales issues de notre sous-sol. Le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Chief Dr Joseph Dion Ngute et la demie douzaine de ministres et hautes personnalités qui ont foulé le

le parquet du stand de la SONAMINES au CIMEC, n'ont pas boudé le plaisir de toucher du doigt les pierres précieuses notamment le Diamant ainsi que des lingots d'or, objets de toutes les convoitises. Le livre d'or ouvert pour la circonstance laisse d'ailleurs apprécier l'estampille du Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, Ferdinand NGOH NGOH, venu lui aussi s'enquérir des activités de la jeune structure porteuse d'espoir pour l'économie camerounaise au salon PROMOTE.

Le Directeur Général, Serge Hervé BOYOGUENO qui a pris une part active à l'animation de ses stands en a profité pour avoir des échanges nourris avec des investisseurs étrangers et autres potentiels partenaires pour le développement de certains projets en cours. L'occasion était toute aussi trouvée pour le jeune manager, d'échanger avec les étudiants issus des écoles de formation en ingénierie minière, sur des questions relatives à ce secteur spécifique. En somme, la participation de la SONAMINES aux Salons nationaux a permis le positionnement de la jeune entreprise au travers de la promotion de son image de marque.

Véronique MBETSEH



MINING INDABA and PDAC 2024: SPOTLIGHT ON CAMEROON



SONAMINES took part in the **INVESTING IN AFRICAN MINING FORUM**, the **PDAC** and the **Halal Summit**, in February, March and November 2024, in Cape Town, South Africa, Toronto, Canada and Istanbul, Turkey respectively.

SONAMINES' delegation, led by the General Manager himself in Canada and South Africa, unstintingly presented arguments to get potential investors interested. They showcased the treasures of our subsoil, which are yearning for investors to transform them into real wealth for the country.

The General Manager of the National Mining Corporation, Serge Hervé BOYOGUENO who was personally in charge, welcomed the many visitors to his company's stand who were interested in Cameroon mining potential displayed on both the geological and mineral resource maps, and equally visible though some samples of our subsoil. It was therefore a team he personally led that deployed itself without any hitch, pursuing a clearly defined objective: finding potential investors likely to support SONAMINES in the



development of Cameroon mining sector. Things are getting more serious with very high stakes, given the need to improve the solid ore mining contribution to GDP. It was equally an opportunity for the General Manager to discuss and share experiences with sister African countries, in order to equip himself with all that is needed to efficiently implement the various missions vested upon SONAMINES by the new Mining Code.

Mining Indaba and PDAC 2024 equally included conferences on a variety of themes that will undoubtedly help to better shape mining strategies and build the capacity of governments in this field. Issues such as the future of the world's mineral resources, artisanal mining, the nationalization of resources, the monitoring of mining operations, the mining sector and the continental free trade zone, the management of mining contracts and mining challenges with regard to new technologies, were all discussed.

These two meetings, which were of undisputed importance in the international mining sector, represent a niche of opportunities and were attended by major players in the sector and related industries. Same goes for the Turkey-Africa Economic Forum, organized under the Halal Summit, during which SONAMINES promoted the Cameroonian mining sector as did the rest of the Cameroonian delegation led by Mr Paul Tasong, Minister Delegate at the Ministry of the Economy, Planning and Regional Development.

Alvine BAYO



BENCHMARKING



COOPÉRATION CAMEROUN-BRÉSIL

le traitement de l'information géologique et minière en partage.

Une délégation de la SONAMINES a séjourné du 06 au 14 Mai 2024 au Brésil, sous fond d'immersion aux allures de benchmarking dans certaines structures étatiques en charge du secteur minier, dans l'optique de développer des projets communs.

Le Ministre Brésilien en charge du secteur minier, M. Eduardo de Almeida SABACK, ne s'est pas fait prier pour dérouler le tapis rouge à ses hôtes. Il a d'entrée de jeu, fait une présentation sommaire de l'organisation gouvernementale du secteur minier qui comprend : le Ministère des Mines et de l'Energie, le Secrétariat à la Géologie, aux Mines et à la Transformation Minérale, l'Agence Nationale des Mines et le Service Géologique et Minier. Il a relevé que les ressources minières appartiennent à l'Etat fédéral qui se charge de l'attribution des titres miniers. Les états fédérés se chargent des questions environnementales. En ce qui concerne l'exploitation de l'or, il a relevé que le Brésil travaille actuellement sur un projet de loi sur la traçabilité de l'or.

Entre audiences avec le Secrétaire National de la Géologie, des Mines et de la Transformation Minérale du Brésil et le Conseiller pour les Affaires Internationales (ASSUNI) du Service Géologique du Brésil (SGB) Rafael Duarte, les informations relatives au développement commun des projets d'exploitation d'or, les échanges sur la gestion des données géologiques et géochimiques ainsi que le

partage de bonnes pratiques dans le secteur, les représentants de la SONAMINES ont ainsi pu toucher du doigt, les réalités du système brésilien.

Une expérience très constructive pour la SONAMINES qui ne manquera pas de capitaliser toutes ces informations, dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de promotion et de développement du secteur minier camerounais. Le Chef de la délégation de la SONAMINES, M. ADJONGO Jean Pierre, a profité de cette occasion pour présenter les objectifs de la mission qui leur a été assignée par le Directeur Général, M. Serge Hervé BOYOGUENO notamment, d'échanger avec la partie brésilienne sur la structuration et la diffusion des données géologiques et minières, la formation des cadres et le renforcement des capacités, l'exploration et l'exploitation des mines à petite, moyenne et grande échelle et la structuration du secteur aurifère. Au terme de la visite, il a été conclu de convenir des modalités de structuration de la coopération entre la SONAMINES et le Ministère Brésilien compétent sous l'égide de l'Ambassade du Cameroun au Brésil.

Alvine BAYO



En ouverture de cette rubrique, la rédaction de Mining in Cameroon a fait le choix stratégique de vous présenter ceux qui vont certainement rentrer dans l'histoire, comme ayant été ceux-là, qui ont eu la lourde charge de rendre opérationnelle la Société Nationale des Mines, en vue du développement et de la promotion du secteur minier camerounais.



**SOCIÉTÉ NATIONALE DES MINES
NATIONAL MINING CORPORATION**



L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE...

Constituée de cinq membres nommés par décret Présidentiel n°2021/208 du 14 avril 2021, elle est à juste titre le premier organe dirigeant de la SONAMINES. La toute première session de cette auguste instance, a été présidée par le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, feu Gabriel DODO NDOKE, le 16 avril 2021 et a donné lieu à l'installation officielle de ses membres.



M. MOH TANGONGHO Sylvester
Président



M. AYEM Moger J.C.
Représentant PRC



M. ELOUNDOU Jean Pierre
Représentant Premier Ministère



M. HAMADOU André Blaise
Représentant MINMIDT



M. NGUETSE TEGOUM Pierre
Représentant MINEPAT

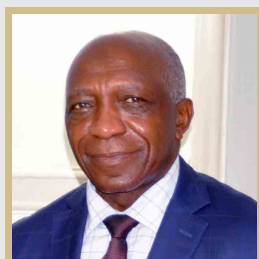
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION...

A la faveur du décret n°2021/209 du 14 avril 2021, le Président de la République, Son Excellence Monsieur Paul BIYA a procédé à la nomination des Membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Mines. Le 16 Avril 2021, le Ministre des Mines de l'Industrie et du Développement Technologique a procédé à l'installation des 11 personnalités désignées, au cours d'une session extraordinaire de cet organe, marquée par la désignation du tout premier Président de ladite instance, en la personne de Blaise Moussa, actuel Directeur Général de la CAMWATER.

Jackson BETTY AMOUKO a été désigné comme Président du Conseil d'Administration, à l'issue d'une session extraordinaire de cette instance qui s'est tenue, le 04 octobre à Yaoundé, pour conduire l'entrée en production de l'entreprise, bras séculier de l'Etat dans le secteur minier.



BETTY AMOUKO Jackson
Président



AYEM Moger J.C.
Représentant PRC



ELOUNDOU Jean Pierre
Représentant SPM



MEYANGA BITOUMOU C.
Représentant MINFI



Mme AGBOR Karen O.
Représentant MINMIDT



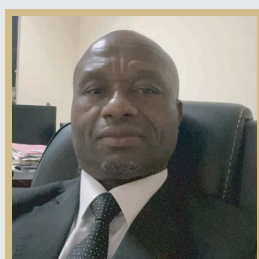
ABDOUL-AZIZ Oumarou
Représentant MINEPAT



TCHAWA Paul
Représentant MINEPDED



Jean Marcel
Représentant MINRESI



BÉLIBI Raoul Roger
Représentant MINDCAF



DIKANDA Eric Benoit
Représentant MINT



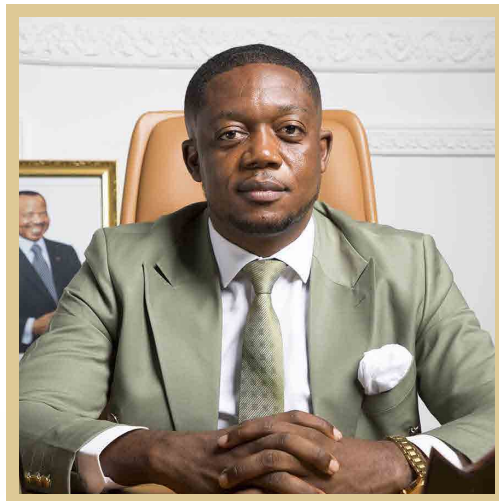
Mme BRUSIL Miranda M.
Représentant MINCOMMERCE



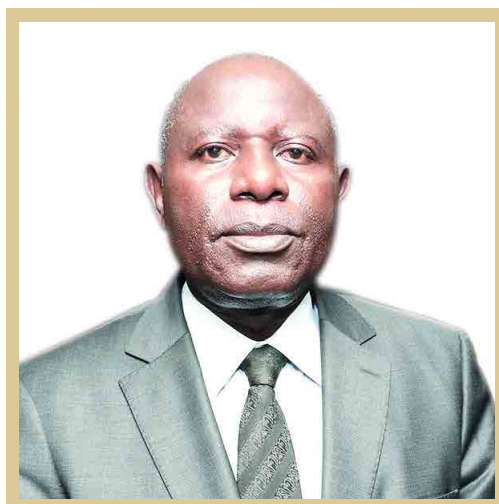
M. MEDJO Faustin Hugues
Administrateur/Représentant
du Personnel de la SONAMINES

LA DIRECTION GÉNÉRALE...

L'histoire retiendra que c'est Serge Hervé BOYOGUENO, Ingénieur des Mines et de la Géologie et Fru Johnathan, Administrateur Civil principal qui ont été choisis par le Chef de l'Etat, respectivement en qualité de Directeur Général et de Directeur Général Adjoint pour mener à bon port le bateau SONAMINES. Malgré l'ampleur de la mission et la tâche o combien ardue, l'équipe de la Direction générale ne cesse de multiplier les stratégies pour faire décoller l'entreprise qui est engagée dans plusieurs projets en phase de maturation. Pour la circonstance, elle s'est entourée d'une équipe jeune et dynamique qui se dévoue à la tâche pour marquer l'histoire en lettres d'or.

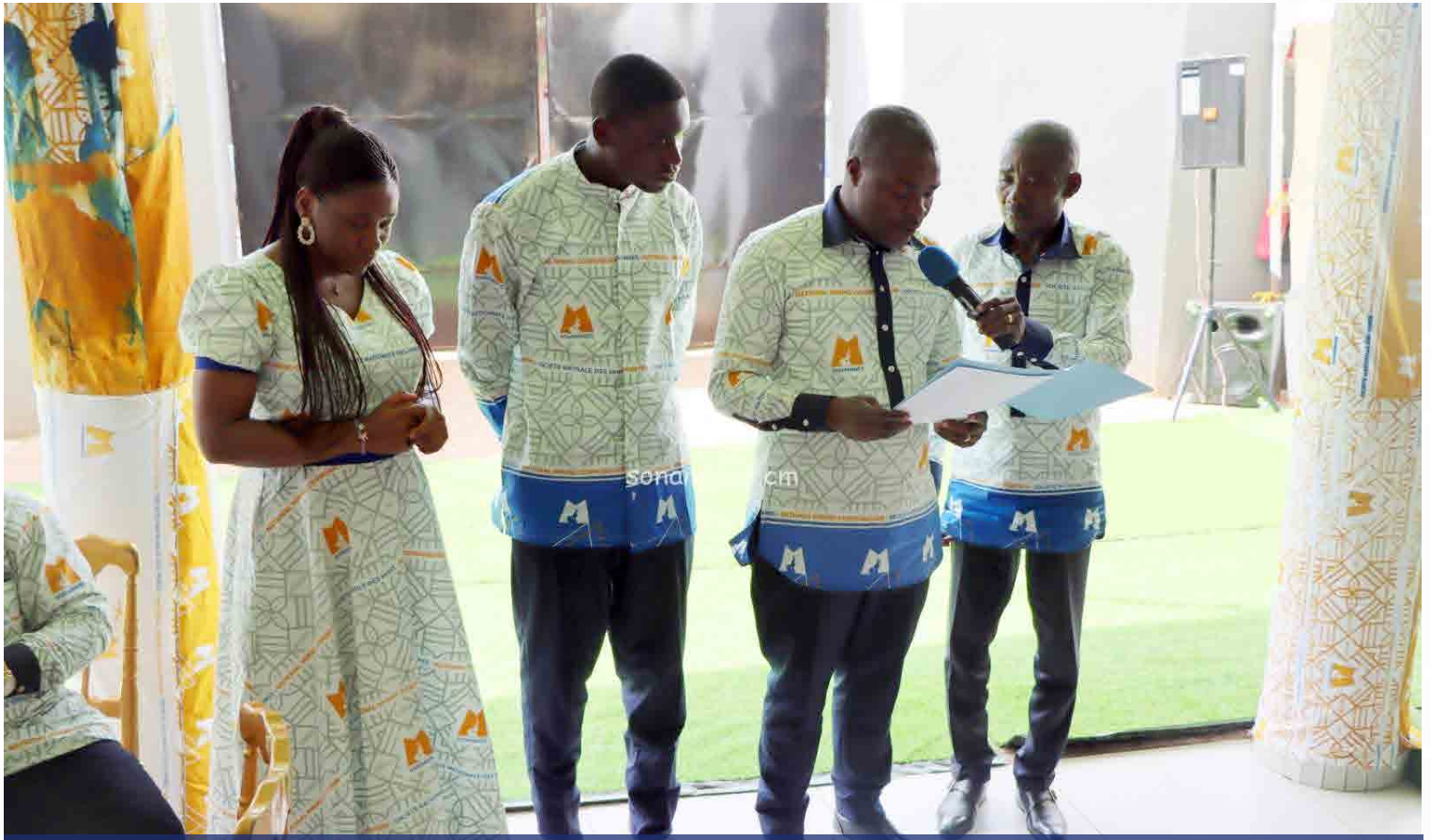


Serge Hervé BOYOGUENO
Directeur Général



FRU Johnathan
Directeur Général Adjoint

LA SONAMINES A SES PREMIERS DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL



Les élections se sont tenues dans une ambiance bonne enfant le 1er décembre au siège, avec à la clé 02 délégués titulaires et 02 délégués suppléants.

La Société Nationale des Mines a répondu à l'appel par décision du Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, fixant la date de déroulement des élections des Délégués du Personnel sur l'ensemble du territoire national, le **mercredi 1er novembre 2023**.

Pour sa toute première expérience, le Top Management de la Sonamines n'a ménagé aucun effort pour s'arrimer aux standards du code de travail, afin de mettre sur pied désormais un dispositif règlementaire devant servir de pont pour un dialogue social avec son personnel, gage d'un climat social apaisé.

Le processus de ces élections qui aura duré 31 jours, a respecté toutes les étapes, depuis la publication des listes provisoires, aux listes définitives et la campagne proprement dite.

Une mobilisation particulière a donc été observée

dans le bureau de vote mis en place dans le cadre de ce scrutin qui a dévoilé les délégués pionniers de la jeune entreprise. Pour le 1er collège **OUGBEYOKOL Charlie Cristelle** et **GUELI Philippe** sont respectivement élus délégué titulaire et délégué suppléant. Le 2e collège quant à lui, après un vote serré arrivé à égalité soit 50 % pour chacun des candidats a vu élire, Faustin MEDJO après arbitrage de l'Inspecteur du travail, Madame EYINGA MVONDO Jeanne Josiane, en application des textes. Il a donc remporté au regard de son ancienneté de 1 an 11 mois devant son adversaire Philémon AWAFONG.

Faustin MEDJO et **MAHOP MA NOUMB Louis Ariel** sont donc, respectivement élus délégué titulaire et délégué suppléant. La jeune équipe devra donc se mettre immédiatement au travail pour instaurer un dialogue constant avec les instances dirigeantes de la Sonamines.

Véronique MBETSEH

Mutuelle du personnel de la SONAMINES :



LE TOUT PREMIER BUREAU ÉLU

Trois ans après la création de la SONAMINES, la première Assemblée Générale constitutive de la Mutuelle du personnel de la jeune entreprise (MUPES), s'est tenue le lundi 08 juillet 2024, en son immeuble siège.

L'ensemble du personnel s'est donné rendez-vous dans la salle de Conférences de l'immeuble siège, pour ce moment historique. Les travaux présidés par le Délégué du personnel, Faustin Medjo, ont abouti à l'élection du bureau de l'Assemblée Générale conduit par Mme Louise NDOUMBE, pendant que les fonctions opérationnelles seront assumées par le Directeur exécutif : Philémon AWAFONG. Cette concertation a également servi de cadre, pour l'adoption des statuts et du règlement du règlement intérieur de cette instance.

La MUPES a pour objectif la promotion de la solidarité et de l'entraide entre ses membres, l'assistance morale et financière de ses membres

conformément aux modalités prévues dans le règlement intérieur, l'octroi des prêts, la souscription d'une retraite complémentaire pour ses membres le cas échéant, la réalisation des activités sportives et culturelles et la réalisation des investissements dans l'intérêt de l'objet qu'elle s'est fixée.

Cette toute première équipe qui a la lourde charge de poser les jalons de cette association, a pris la pleine mesure de ses missions et œuvre d'ores et déjà, à l'encadrement juridique des activités de la MUPES.

Véronique MBETSEH

138th Labour Day SONAMINES Plays its Part

The activities marking the International Labour Day celebrations took place in all the nine offices of SONAMINES and at its headquarters on 1 May 2024, with the development of the young company as the leitmotiv.

For the third year in a row, the National Mining Corporation successfully mobilized its staff in all its branches and at its Head Office to celebrate the 138th edition of the International Labour Day. The celebration was an occasion for the top management, in its move to ensure a conducive working environment, to renew the bonds of communion with its staff, motivated to make a valuable contribution to achieving the objectives set.

Be it at the level of the nine local offices or at the Head Office, the top management's desire to fly SONAMINES' flag high was fulfilled as the colours of the young company were exhibited over the national territory through the various tools and other visual identity mediums of the company. The localities of Batouri, Kette, Colomine, Garoua

Boulai, Meiganga, Tcholiré, Kentzou and Pouma stood out for their strong presence at the various parades dedicated to the occasion, in addition to the sporting activities which formed part of the series of activities organized for the occasion.

The luncheon offered on this occasion and chaired at the headquarters' building by the General Manager, gave way to a fraternal exchange between the top management and the staff through the very first Staff Representative elected on 06 October 2023, who, speaking during the event, seized the opportunity to express the gratitude of the entire staff to the top management which never ceases to improve their working conditions, and especially, to prioritize dialogue between them and the social bodies of the company, in order to guarantee good results, as taken up in the theme of the edition: "Constructive social dialogue: vector of decent work and social progress". Faustin Medjo praised the dynamic team spirit driven by the General Management.



138th Labour Day SONAMINES Plays its Part



Mr Serges Hervé BOYOGUENO, on his part, took the opportunity to celebrate these staff who have been with him since his appointment on 16 April 2021. "We are proud to have you as team-mates in SONAMINES' team, as together we can meet the many challenges facing us. And we remain convinced that we can and will achieve great exploits together, provided that everyone does their job and does it very well," the General Manager emphasized. Following the adoption of a number of instruments needed to get the company off the ground, including its 2023-2030 Strategic Development Plan, its vision and values, and the enshrinement of the tasks assigned to it

in the Mining Code promulgated on 19 December 2023, staff have no excuses and must get down to work within a framework that is already set out in the company's Articles of Association and internal regulations.

The curtains closed on this year's event with a festive ambiance, recharging the batteries needed to meet the challenge of making SONAMINES a 'major player and catalyst for mining development in Cameroon'.

Véronique MBETSEH

JIF

2024

Journée Internationale de la Femme

LES AMAZONES de la SONAMINES à L'HONNEUR



Les festivités de cette journée se sont déroulées le 8 mars 2024 à l'immeuble siège de l'entreprise, sous le regard bienveillant du Directeur Général Adjoint de la SONAMINES.

Les amazones de la Société Nationale des Mines ont communiqué en toute symbiose à l'occasion de la 39^{-ème} édition de la journée Internationale de la Femme ; jour qui leur était dédié comme au reste de la gent féminine à travers le monde.

Cette circonstance a servi de tribune pour la femme de la SONAMINES, à l'effet d'exprimer sa gratitude au Top Management qui depuis la création de la jeune entreprise en décembre 2020, a placé sa confiance en la gent féminine, pour relever avec elle ensemble les défis. Exhortation a été faite par le porte-parole des femmes, Alice KPWANG, pour davantage « Investir en faveur des femmes : Accélérer le rythme », tel que l'a préconisé le thème de l'édition.

En effet, cela ne fait l'ombre d'aucun doute, les dirigeants de la SONAMINES ont compris l'importance et le rôle majeur des Femmes pour le développement de cette entreprise. A leur poste de travail, elles œuvrent au quotidien pour l'atteinte des objectifs fixés. Aussi, le Directeur Général Adjoint de la SONAMINES, FRU JOHNATHAN qui présidait la cérémonie récréative,

a réitéré l'engagement du top management d'accélérer le rythme, afin de faire davantage pour la femme en activité à la SONAMINES. Il a profité de cette occasion, pour appeler celles-ci à mettre toutes les ressources dont elles sont capables, au service de l'entreprise qui ne saurait prendre son envol sans elles. Il a enfin engagé tout le personnel au respect des valeurs de l'entreprise à savoir : Le travail d'équipe, l'intégrité, la sécurité, le respect, la responsabilité, la viabilité, la discipline, l'auto-discipline, l'auto-évaluation. Un hommage s'en est suivi en sons et couleurs dans une ambiance emprunte de convivialité, pour faire de ce moment de partage un lieu de cohésion pour le bien être en entreprise.

Véronique MBETSEH

